Equinox Malta Services Limited

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME D'AFFILIATION BEAFFILIATES.SN POUR LE SENEGAL

Dernière mise à jour: Novembre 2026

EQUINOX MALTA SERVICES LIMITED, une société privée à responsabilité limitée enregistrée en vertu des lois de Malte, anciennement dénommé Equinox Limited (société enregistrée en vertu des lois de Gibraltar sous le numéro de société 103831 et redomiciliée à Malte à partir du 1er Novembre 2026), dont le siège social est situé Level 3,Tagliaferro Business Center, Gaiety Lane, Sliema, SLM 1551, Malta, et dont le numéro de TVA est le n° MT33150723,

(ci-après dénommée « **Betclic** » ou « **Equinox** »,

Et :

La personne physique ou morale mentionnée dans le formulaire d'inscription à remplir sur le site web www.beaffiliates.sn/,

ci-après dénommée « **l'Affilié(e)** ».

Ci-après dénommés individuellement la « **Partie** » et collectivement les «**Parties** ».

TERMS AND CONDITIONS OF THE BEAFFILIATES.SN AFFILIATE PROGRAM FOR SENEGAL

Last Update: November 2026

EQUINOX MALTA SERVICES LIMITED, a private limited liability company incorporated under the laws of Malta, formerly named Equinox Limited (incorporated in Gibraltar under no. 103831 and redomiciled to Malta with effect from 1 November 2026), whose registered address is Level 3, Tagliaferro Business Center, Gaiety Lane, Sliema, SLM 1551, Malta, and whose VAT identification number is MT33150723

Hereinafter "**Betclic"** or **"Equinox"**

AND:

The natural person or company mentioned in the registration form to be filled in on the web site www.beaffiliates.sn/,

Hereinafter the "**Affiliate**"

Hereinafter individually a "**Party**" and collectively the "**Parties**".

Article 1. Définitions

Joueur actif : désigne un parieur qui a placé au moins un pari en Francs CFA (un (1) pari sportif / un (1) pari casino) sur le site Web Betclic, conformément aux règles opérationnelles de Betclic.

Matériel publicitaire : désigne tout contenu publicitaire et promotionnel lié au site Web Betclic, y compris les bannières, images, logos, graphiques, hyperliens, e-mails HTML et tout autre matériel autorisé fourni à l'Affilié par Betclic, le groupe ou toute société du groupe via la plateforme.

Compte d'Affilié : désigne le compte créé sur la Plateforme et approuvé par Betclic, permettant à l'Affilié d'accéder au Programme d'affiliation.

Site Web Affilié : désigne le site Web ou l'ensemble des canaux numériques contrôlés par l'Affilié, y compris les sites Web, les blogs, les pages de réseaux sociaux, les newsletters, les applications, le marketing par e-mail ou tout autre moyen utilisé pour promouvoir le site Web Betclic. L'Affilié doit déclarer le nom ou l'identifiant du site Web Affilié dans le formulaire d'inscription (voir l'article 3 « Procédure d'affiliation à la plateforme »).

Site Web BeAffiliates : désigne le site Web www.beaffiliates.sn.

Site Web Betclic : désigne le site Web www.betclic.sn ou tout autre domaine ou application pouvant remplacer ou être intégré par Betclic dans le programme d'affiliation.

Commission : désigne le montant monétaire dû à l'Affilié conformément aux dispositions de l'article 8 ci-dessous

Article 1. Definitions

Active Bettor: means a bettor who has placed at least one bet in euros (one (1) sports bet / one (1) casino wager) on the Betclic Web Site, in accordance with Betclic's operational rules.

Advertising Material: means all advertising and promotional content relating to the Betclic Web Site, including banners, images, logos, graphics, hyperlinks, HTML e-mailings and any other authorised materials provided to the Affiliate by Betclic, the Group or any company within the Group through the Platform.

Affiliate Account: means the account created on the Platform and approved by Betclic, allowing the Affiliate to access the Affiliation Program.

Affiliate Web Site: means the web site or set of digital channels controlled by the Affiliate, including websites, blogs, social media pages, newsletters, applications, e-mail marketing or any other means used to promote the Betclic Web Site. The Affiliate must declare the name or identification of the Affiliate Web Site in the registration form (see Article 3 "Procedure for affiliation to the Platform").

BeAffiliates Web Site: means the web site www.beaffiliates.sn

Betclic Web Site: means the www.betclic.sn web site or any other domain or application that may replace or be incorporated by Betclic into the Affiliation Program.

Commission: means the monetary amount due to the Affiliate under the terms of Article 8 below or under any

ou à toute condition particulière stipulée dans un bon de commande.

Affilié consommateur : désigne une personne physique qui adhère au programme d'affiliation exclusivement à titre non professionnel et qui agit en dehors de toute activité professionnelle ou commerciale.

Contrat : désigne (i) le formulaire d'inscription rempli par l'Affilié conformément à l'article 3 ci-dessous, (ii) les présentes Conditions générales d'affiliation acceptées par l'Affilié, et (iii) toutes les conditions particulières négociées entre les Parties et énoncées dans un bon de commande.

Groupe : désigne BANIJAY GAMING SAS et toutes ses filiales. Le groupe BANIJAY GAMING, auquel Equinox Malta Services Limited appartient indirectement, est basé au 5 rue François 1er, 75008 Paris, France.

Nouveau client : désigne une personne qui ne possède aucun compte existant sur le site Web de Betclic, qui n'a pas eu de compte actif chez Betclic au cours des cinq (5) dernières années, qui s'inscrit via du matériel publicitaire autorisé provenant du Site Web de l'Affilié, qui a effectué une vérification à 100 % de ses documents d'identité et qui n'a utilisé aucun code de parrainage.

Plateforme : désigne la plateforme BeAffiliates, accessible sur le site Web BeAffiliates.

special terms and conditions set forth in an insertion order.

Consumer Affiliate: means a natural person who joins the Affiliation Program exclusively in a non-business capacity and who acts outside any professional or commercial activity.

Contract: means (i) the registration form completed by the Affiliate in accordance with Article 3 below, (ii) these Affiliation T&Cs accepted by the Affiliate, and (iii) any special terms and conditions negotiated between the Parties and set out in an insertion order.

Group: means BANIJAY GAMING SAS and all of its subsidiaries. BANIJAY GAMING SAS, to which Equinox Malta Services Limited belongs indirectly, is based at 5 rue François 1er, 75008 Paris, France.

New Client: means a person who does not hold any existing account on the Betclic Web Site, who has not had an active account with Betclic within the last five (5) years, who registers through authorised Advertising Material originating from the Affiliate Web Site, who has completed 100% verification of their identity documents, and who has not used any referral code.

Platform: means the BeAffiliates platform, which is accessible on the BeAffiliates Web Site.

Article 2. Objet du contrat

2.1. Le présent contrat régit la participation de l'Affilié au programme d'affiliation et permet à l'Affilié de promouvoir le site web Betclic sur une base non exclusive, sous réserve du respect intégral de toutes les obligations énoncées dans les présentes. Betclic se réserve à tout moment le droit de modifier, limiter, suspendre ou interrompre la capacité de l'Affilié à promouvoir le site web Betclic, indépendamment de la poursuite du contrat, pour des raisons commerciales, techniques, juridiques ou réglementaires, ou à des fins de gestion des risques.

2.2. L'Affilié doit diriger les nouveaux clients potentiels vers le site web Betclic exclusivement par le biais du matériel publicitaire fourni par Betclic, le groupe ou toute société du groupe. L'Affilié n'a droit à une Commission que pour les nouveaux clients valablement identifiés et attribués à l'Affilié conformément aux termes du présent contrat.

2.3. Aux fins du paragraphe précédent, tout le matériel publicitaire mis à la disposition de l'Affilié doit être configuré avec des mécanismes de suivi mis en œuvre par Betclic, permettant l'identification de l'origine des utilisateurs référés et le calcul de la Commission applicable. Betclic a le pouvoir exclusif de vérifier, de valider ou d'exclure les nouveaux clients attribués à l'Affilié, y compris en cas de fraude, de comptes en double, de non-conformité légale ou de toute situation qui, selon l'évaluation raisonnable de Betclic, justifie une telle exclusion.

2.4. Betclic peut, à tout moment et à sa seule discrétion, suspendre, limiter ou réactiver la capacité de l'Affilié à promouvoir le site Web Betclic, à utiliser le Matériel publicitaire ou à recevoir de nouveaux clients, avec effet immédiat après notification par e-mail ou via la Plateforme. Une telle suspension ou limitation ne donne droit à l'Affilié à aucune compensation, indemnité ou poursuite du Plan de Commission précédemment

Article 2. Purpose of the Contract

2.1. This Contract governs the Affiliate's participation in the Affiliation Program and allows the Affiliate to promote the Betclic Web Site on a non-exclusive basis, subject to full compliance with all obligations set out herein. Betclic retains, at all times, the right to alter, limit, suspend or discontinue the Affiliate's ability to promote the Betclic Web Site, irrespective of the continuation of the Contract, for commercial, technical, legal or regulatory reasons, or for risk-management purposes.

2.2. The Affiliate shall refer potential New Clients to the Betclic Web Site exclusively through the Advertising Material provided by Betclic, the Group or any company within the Group. The Affiliate shall only be entitled to receive Commission for New Clients validly identified and attributed to the Affiliate in accordance with the terms of this Contract.

2.3. For the purposes of the preceding paragraph, all Advertising Material made available to the Affiliate shall be configured with tracking mechanisms implemented by Betclic, allowing the identification of the origin of referred users and the calculation of the applicable Commission. Betclic shall have exclusive authority to verify, validate or exclude New Clients attributed to the Affiliate, including in cases of fraud, duplicate accounts, legal non-compliance or any situation which, in Betclic's reasonable assessment, justifies such exclusion.

2.4. Betclic may, at any time and at its sole discretion, suspend, limit or reactivate the Affiliate's ability to promote the Betclic Web Site, use Advertising Material or receive New Clients, with immediate effect following notification by e-mail or through the Platform. Such suspension or limitation shall not entitle the Affiliate to any compensation, indemnity or continuation of the previously applicable Commission Plan. Reactivation, where and if applicable, shall occur under conditions determined by Betclic.

applicable. La réactivation, le cas échéant, se fera dans les conditions déterminées par Betclic.

Article 3. Procédure d'affiliation à la Plateforme

Toute personne souhaitant devenir Affilié doit suivre la procédure ci-dessous, qui ne garantit pas en soi l'acceptation par Betclic :

a) Visiter le site Web BeAffiliates et remplir le formulaire d'inscription en fournissant les informations obligatoires suivantes :

- si l'Affilié agit en tant que consommateur, lorsque le site Web de l'Affilié n'est pas exploité dans le cadre d'une activité commerciale ;
- ses coordonnées personnelles et, le cas échéant, celles de son entreprise (identifiant, nom, prénom, adresse e-mail, téléphone, raison sociale, numéro d'immatriculation, adresse postale, etc.) ;
- ses coordonnées bancaires pour le paiement des Commissions ;
- l'URL du site web de l'Affilié.

Betclic peut demander toute information supplémentaire qu'elle juge nécessaire à des fins de vérification, de conformité légale ou d'évaluation des risques.

b) Lire et accepter les présentes conditions générales d'affiliation à la fin du formulaire d'inscription.

Les parties peuvent négocier et convenir de conditions particulières. Le cas échéant, ces conditions seront formalisées dans un bon de commande que Betclic enverra à l'Affilié par e-mail. L'Affilié doit signer et renvoyer l'ordre d'insertion, en accusant réception.

c) Betclic fera tout son possible pour envoyer un e-mail confirmant ou rejetant la demande d'affiliation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la demande. Ce délai est donné à titre indicatif et n'est pas contraignant.

Les critères d'acceptation du site web Affilié comprennent, entre autres, la vérification que le site web Affilié : (i) respecte toutes les lois et réglementations applicables au Sénégal, y compris les règles publicitaires relatives aux jeux d'argent ; (ii) n'est pas principalement destiné à un public âgé de moins de 18 ans ; (iii) ne promeut pas, directement ou indirectement, des offres de jeux d'argent illégales ou des systèmes de génération de revenus trompeurs ou à haut risque.

Betclic peut effectuer des vérifications supplémentaires sur le Site Web Affilié à tout moment.

Les Affiliés dont la demande est approuvée se verront attribuer un compte d'Affilié, leur permettant d'accéder à la plateforme et aux outils mis à disposition par Betclic, y compris le matériel publicitaire autorisé.

Betclic se réserve le droit de refuser l'inscription ou de fermer tout compte d'Affilié à tout moment, conformément aux instruments réglementaires pertinents, ainsi que les procédures internes relatives à la prévention de la fraude, à l'évaluation des risques, à la réputation ou à la conformité réglementaire. Ce refus ou cette fermeture ne donne droit à aucune indemnisation au candidat ou à l'Affilié.

Article 3. Procedure for affiliation to the Platform

Any person wishing to become an Affiliate must follow the procedure below, which does not, in itself, guarantee acceptance by Betclic:

a) Visit the BeAffiliates Web Site and complete the registration form, providing the following mandatory information:

- whether the Affiliate acts in a consumer capacity, where the Affiliate Web Site is not operated within a commercial activity;
- personal details and, where applicable, corporate details (login, surname, first name, email address, telephone, company name, registration number, postal address, etc.);
- bank account details for payment of Commissions;
- the Url of the Affiliate Web Site.

Betclic may request any additional information it considers necessary for verification, legal compliance or risk assessment purposes.

b) Read, and accept these Affiliation T&Cs at the end of the registration form.

The Parties may negotiate and agree on special terms and conditions. If so, such terms shall be formalised in an insertion order that Betclic will send to the Affiliate by e-mail. The Affiliate must sign and return the insertion order, acknowledging receipt.

c) Betclic shall use reasonable efforts to send an e-mail confirming or rejecting the affiliation request within ten (10) working days after receipt of the application. This deadline is indicative only and is not binding.

Acceptance criteria for the Affiliate Web Site include, inter alia, verification that the Affiliate Web Site: (i) complies with all applicable laws and regulations in Sénégal, including advertising rules relating to gambling; (ii) is not primarily intended for an audience under 18 years old; (iii) does not promote, directly or indirectly, illegal gambling offers or misleading or high-risk income-generating schemes.

Betclic may carry out additional checks on the Affiliate Web Site at any time.

Affiliates whose request is approved will be allocated an Affiliate Account, allowing them access to the Platform and to the tools made available by Betclic, including authorised Advertising Material.

Betclic reserves the right to refuse registration or to close any Affiliate Account at any time, in particular to ensure compliance with Portuguese legislation applicable to online gambling and betting, including Decreto-Lei n.º 66/2015, de 29 de abril ("RJO"), and relevant statutory instruments, as well as internal procedures relating to fraud prevention, risk assessment, reputation or regulatory compliance. Such refusal or closure does not entitle the candidate or Affiliate to any compensation.

Article 4. Obligations générales de l'Affilié

4.1. Sauf accord contraire expressément convenu entre les Parties, l'Affilié ne peut détenir qu'un seul Compte Affilié.

L'Affilié s'engage à promouvoir le Site Web Betclic en installant et en maintenant des hyperliens sur le Site Web Affilié, en utilisant exclusivement le Matériel Publicitaire fourni par Betclic, le Groupe ou toute société du Groupe. Toute forme de publicité ou de communication qui n'a pas été expressément autorisée par Betclic est strictement interdite.

L'Affilié s'engage à n'utiliser que la version la plus récente du Matériel publicitaire régulièrement mise à jour par Betclic sur la Plateforme et ne doit en aucun cas modifier, adapter ou altérer ce matériel.

L'Affilié s'engage à utiliser le matériel publicitaire uniquement sur le Site Web Affilié approuvé par Betclic.

4.2. Toute promotion de la marque « Betclic » ou de tout produit ou marque du groupe sur les réseaux sociaux, les applications, les newsletters ou tout autre canal numérique en dehors du Site Web Affilié nécessite l'accord préalable et explicite de Betclic.

4.3. Les Affiliés s'engagent à ne pas (i) créer, directement ou indirectement, des comptes « Nouveaux Clients » sur le Site Web Betclic pour eux-mêmes, leurs employés, les membres de leur famille ou tout tiers ;
(ii) effectuer ou faciliter des dépôts destinés à générer des Commissions ;
(iii) encourager des pratiques frauduleuses, abusives ou illégales ou toute activité contraire aux règles du Site Web Betclic.

En cas de suspicion de fraude ou de comportement frauduleux avéré, direct ou indirect, Betclic peut, à sa seule discrétion :

- suspendre ou retenir le paiement des Commissions relatives aux nouveaux clients concernés,
- annuler les comptes des nouveaux clients concernés,
- suspendre l'activité promotionnelle de l'Affilié,
- résilier le contrat par e-mail avec effet immédiat, sans préjudice de toute action en justice.

4.4. L'Affilié s'engage à ne pas demander d'affiliation pour le compte d'un tiers. Le Compte Affilié est strictement personnel et ne peut être transféré ou cédé.

4.5. L'Affilié s'engage à ne mener aucune activité de parrainage via son compte joueur Betclic personnel, le cas échéant.

4.6. L'Affilié s'engage à ne pas promouvoir le Site Web Betclic via des fenêtres de navigateur cachées, des pop-under, des redirections automatiques, des mécanismes trompeurs ou toute autre méthode qui ne garantit pas la transparence pour l'utilisateur. Aucun Nouveau Client recruté par de tels moyens ne sera considéré comme valide aux fins de la Commission.

4.7. Compte tenu des objectifs d'intérêt public visant à protéger les mineurs énoncés dans la loi N° 1975/59 du 2 juin 1975 modifiant et complétant la loi N° 66-58 du 30 juin 1966 portant organisation et réglementation des établissements de jeux de hasard, l'Affilié reconnaît que le Site Web de l'Affilié ne doit pas être dédié à des activités

Article 4. Affiliate's general obligations

4.1. Unless otherwise expressly agreed between the Parties, the Affiliate may only hold one single Affiliate Account.

The Affiliate undertakes to promote the Betclic Web Site by installing and maintaining hyperlinks on the Affiliate Web Site, using exclusively the Advertising Material provided by Betclic, the Group or any company within the Group. Any form of advertising or communication that has not been expressly authorised by Betclic is strictly prohibited.

The Affiliate undertakes to use only the most recent version of the Advertising Material as regularly updated by Betclic on the Platform and shall not modify, adapt or alter such material in any way.

The Affiliate undertakes to use the Advertising Material solely on the Affiliate Web Site approved by Betclic.

4.2. Any promotion of the "Betclic" brand, or of any products or brands of the Group, on social media, applications, newsletters or other digital channels outside the Affiliate Web Site requires Betclic's prior express approval.

4.3. The Affiliates undertake not to ***(i)*** *directly or indirectly create "New Client" accounts on the Betclic Web Site for itself, its employees, family members or any third parties;*
(ii) *perform or facilitate deposits intended to generate Commissions;*
(iii) *encourage fraudulent, abusive or illegal practices or any activity contrary to the rules of the Betclic Web Site.*

In the event of any suspicion of fraud or actual fraudulent conduct, whether direct or indirect, Betclic may, at its sole discretion:

- suspend or withhold payment of Commissions relating to the New Clients concerned,
- cancel the New Client accounts involved,
- suspend the Affiliate's promotional activity,
- terminate the Contract by e-mail with immediate effect, without prejudice to any legal action.

4.4. The Affiliate undertakes not to apply for affiliation on behalf of any third party. The Affiliate Account is strictly personal and may not be transferred or assigned.

4.5. The Affiliate undertakes not to engage in any sponsorship activity via its personal Betclic player account, where applicable.

4.6. The Affiliate undertakes not to promote the Betclic Web Site via hidden browser windows, pop-unders, automatic redirections, deceptive mechanisms, or any method that does not ensure transparency for the user. No New Client recruited by such means shall be considered valid for Commission purposes.

4.7. In light of the public-interest objectives of protecting minors set out in the Law No. 1975/59 of June 2, 1975, amending and supplementing Law No. 66-58 of June 30, 1966, on the organization and regulation of gambling establishments, the Affiliate acknowledges that the Affiliate Web Site shall not be dedicated to

impliquant principalement des mineurs, ni s'adresser principalement à des mineurs de moins de 18 ans.

4.8. L'Affilié fournira à Betclic, sur demande, tous les documents d'identité et de vérification relatifs à l'Affilié (personne physique ou morale), à tout moment, afin de permettre la vérification du Site Web de l'Affilié et/ou de l'Affilié. Ces documents peuvent notamment inclure des relevés bancaires, des documents d'identification de l'entreprise, des cartes d'identité ou des justificatifs de domicile, certificat d'immatriculation à la TVA et n° de TVA, ou, s'agissant d'une personne physique ne disposant pas de n° de TVA, tout document fiscal équivalent attestant de son numéro d'identification fiscale et, le cas échéant, de sa qualité d'assujetti à la TVA, tout justificatif établissant que l'IBAN communiqué appartient à l'Affilié (à savoir un relevé bancaire, une attestation IBAN délivrée par la banque concernée ou tout document équivalent). Si l'Affilié ne fournit pas les documents demandés dans les soixante (60) jours suivant son inscription, Betclic ne sera pas en mesure de lui verser de Commissions.

4.9. L'Affilié est responsable de la mise à jour de l'ensemble des informations d'identification et de vérification (KYC) communiquées à Equinox, en particulier : l'IBAN, l'adresse ainsi que les informations relatives à son immatriculation fiscale et à la TVA. L'Affilié informe Equinox de toute modification de ces informations dans les meilleurs délais.
Sans préjudice de l'Article 4.8, chaque fois qu'Equinox demande spécifiquement la mise à jour ou la confirmation de ces informations, notamment dans le cadre de KYC ou afin de se conformer aux exigences légales, réglementaires ou opérationnelles applicables en matière de paiement, y compris à la norme ISO 20022, l'Affilié fournit les informations et documents demandés dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de cette demande.

4.10. Le non-respect par l'Affilié de l'une des obligations énoncées aux articles 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8 ou 4.9 autorise Betclic à résilier le Contrat en informant l'Affilié par e-mail. La résiliation prendra effet sept (7) jours ouvrables après l'envoi de la notification, sans préjudice des droits de Betclic en vertu de l'article 11. Betclic peut en outre suspendre l'activité promotionnelle de l'Affilié pendant la période de préavis.

Article 5. Obligation de l'Affilié de recruter de nouveaux clients

L'Affilié doit recruter, afin de pouvoir prétendre au paiement des Commissions prévues à l'article 8 ou à toute condition particulière prévue dans un avenant, au moins cinq (5) nouveaux clients par mois civil. Pour être considérés comme de nouveaux clients éligibles, ces individus doivent devenir des parieurs actifs après la date à laquelle Betclic approuve l'inscription de l'Affilié, conformément à l'article 3 des présentes conditions générales.

Si l'Affilié ne respecte pas ce seuil minimum pendant une période consécutive de trois (3) mois, Betclic peut résilier le contrat en envoyant un avis par e-mail, la résiliation prenant effet sept (7) jours ouvrables après l'envoi de l'avis. Betclic peut également suspendre, pendant cette période, l'activité promotionnelle de l'Affilié et/ou l'attribution de nouveaux supports ou campagnes.

activities primarily involving minors, nor directed primarily at minors under 18.

4.8. The Affiliate shall provide Betclic, upon request, with all identity and verification documents relating to the Affiliate (natural or legal person), at any time, for the purpose of conducting checks on the Affiliate Web Site and/or the Affiliate. Such documents may include, in particular, bank statements, corporate identification documents, ID cards, or proof of address, a VAT registration certificate (or, in the case of a natural person who is not VAT registered, equivalent tax documentation evidencing the tax identification number and, where applicable, the corresponding VAT taxable person status), as well as proof of ownership of the IBAN provided by the Affiliate (namely a bank statement, an IBAN certificate issued by the relevant bank, or an equivalent document). If the Affiliate fails to provide the requested documents within sixty (60) days after registration, Betclic shall be unable to pay any Commissions to the Affiliate.

4.9. The Affiliate is responsible for keeping all identification and verification (KYC) information provided to Equinox permanently accurate, complete and up to date, including in particular the IBAN, address and tax/VAT registration details, and shall notify Equinox of any change thereto without undue delay. Without prejudice to Article 4.8, whenever Equinox specifically requests the update or confirmation of such information, including as part of periodic KYC refresh exercises or for the purpose of complying with applicable legal, regulatory or operational payment requirements, including the ISO 20022 standard, the Affiliate shall provide the requested information and documentation within thirty (30) days of receipt of such request.

4.10. Failure by the Affiliate to comply with any of the obligations set out in Articles 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8 or 4.9 shall entitle Betclic to terminate the Contract by notifying the Affiliate by e-mail. Termination shall take effect seven (7) working days after the notice is sent, without prejudice to Betclic's rights under Article 11. Betclic may additionally suspend the Affiliate's promotional activity during the notice period.

Article 5. The Affiliate's obligation to recruit New Clients

The Affiliate must recruit, for the purpose of qualifying for the payment of Commissions under Article 8 or any special conditions set out in an addendum, a minimum of five (5) New Clients per calendar month. To be considered eligible New Clients, such individuals must become Active Bettors after the date on which Betclic approves the Affiliate's registration, pursuant to Article 3 of these T&Cs.

If the Affiliate fails to meet this minimum threshold for a consecutive period of three (3) months, Betclic may terminate the Contract by sending a notice by e-mail, with termination taking effect seven (7) working days after the notice is sent. Betclic may also suspend, during that period, the Affiliate's promotional activity and/or the allocation of new materials or campaigns.

La détermination de l'éligibilité des nouveaux clients et de leur conversion en parieurs actifs est effectuée exclusivement par Betclic, qui peut exclure les clients suspects, doublons, frauduleux ou obtenus par des pratiques non autorisées.

The determination of the eligibility of New Clients and of their conversion into Active Bettors shall be made exclusively by Betclic, which may exclude clients who are suspicious, duplicated, fraudulent or obtained through unauthorised practices.

Article 6. Nom, contenu, maintenance du Site Web Affilié

6.1. Si l'Affilié souhaite modifier le thème, le contenu, le nom, la présentation, la structure, les canaux numériques associés ou tout autre élément pertinent du Site Web Affilié, il doit en informer Betclic à l'avance en envoyant un e-mail à : affiliate@beaffiliates.sn, au moins un (1) mois avant la mise en œuvre de ces modifications.

En fonction des modifications apportées, Betclic peut, dans les trente (30) jours suivant la réception de la notification, résilier le présent Contrat si le Site Web Affilié mis à jour ne répond plus aux critères d'affiliation applicables, y compris ceux énoncés à l'article 3. Betclic peut également suspendre immédiatement l'activité promotionnelle de l'Affilié en attendant la fin de son évaluation.

6.2. L'Affilié est seul et entièrement responsable du développement, du fonctionnement, de la maintenance, de la sécurité et du contenu du Site Web Affilié et de tous les canaux associés.
L'Affilié s'engage à ne publier sur le Site Web Affilié aucun contenu qui enfreigne les règles légales, réglementaires, éthiques ou d'ordre public, y compris, sans s'y limiter :

- les contenus à caractère violent ou pornographique, préjudiciables aux personnes, portant atteinte à la dignité humaine, dénigrant l'égalité entre les hommes et les femmes ou allant à l'encontre de la protection des mineurs ;
- les contenus encourageant ou promouvant des infractions ou des activités criminelles ;
- les contenus incitant à la violence, à la consommation de substances interdites, au suicide, à la discrimination et/ou à la haine raciale ;
- les contenus constituant des fausses nouvelles ou des rumeurs ;
- contenu portant atteinte à la vie privée ;
- contenu constituant ou encourageant le harcèlement ;
- contenu à caractère insultant, haineux, diffamatoire, dénigrant, raciste, antisémite ou xénophobe ;
- contenu portant atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle, et en particulier aux droits d'auteur, aux droits voisins, aux droits des marques, aux droits de la personnalité et aux droits de propriété, ou susceptible de violer le secret commercial ;

Article 6. Name, content, maintenance of the Affiliate Web Site

6.1. Should the Affiliate wish to modify the theme, content, name, presentation, structure, associated digital channels or any other relevant element of the Affiliate Web Site, it shall notify Betclic in advance by sending an e-mail to: affiliate@beaffiliates.sn
, at least one (1) month before implementing any such changes.

Depending on the changes made, Betclic may, within thirty (30) days following receipt of the notification, terminate this Contract should the updated Affiliate Web Site no longer comply with the applicable affiliation criteria, including those set out in Article 3. Betclic may also immediately suspend the Affiliate's promotional activity pending completion of its assessment.

6.2. The Affiliate is solely and fully responsible for the development, operation, maintenance, security and content of the Affiliate Web Site and all associated channels.
The Affiliate undertakes not to publish on the Affiliate Web Site any content that violates legal, regulatory, ethical or public-order rules, including without limitation:

- content of violent or pornographic nature, harmful to people, violating human dignity, belittling equality between men and women, or goes against the protection of minors;
- content that encourages or promotes criminal offences or activities;
- content inciting violence, the consumption of prohibited substances, suicide, discrimination and/or racial hatred;
- content constituting fake news or rumor-mongering;
- content violating privacy;
- content that constitutes or encourages harassment;
- content of an insulting, hateful, defamatory, denigrating, racist, antisemitic or xenophobic nature;
- content that infringes intellectual property rights in any way, and in particular copyright, related rights, trademark rights, personality rights and proprietary rights, or that might violate commercial secrecy;

• contenu impliquant la transmission massive d'e-mails non sollicités ou de spam ;

• contenu destiné principalement aux enfants de moins de 18 ans ;

• contenu qui enfreint les dispositions de la loi relative au régime juridique des jeux de hasard ainsi que les textes subséquents.

Tout manquement de la part de l'Affilié à se conformer aux conditions susmentionnées peut entraîner, à la seule discrétion de Betclic :

• suspendre ou retenir le paiement de toute Commission qui serait autrement due,

• refuser de reconnaître, à quelque fin que ce soit, les nouveaux clients associés à la violation,

• suspendre immédiatement l'activité promotionnelle de l'Affilié,

• résilier le contrat avec effet immédiat par courrier électronique, sans préjudice de toute procédure judiciaire que Betclic pourrait engager.

L'Affilié est seul et exclusivement responsable du Site Web Affilié et de tout le contenu mis à disposition par son intermédiaire. L'Affilié garantit et indemnise Betclic, le groupe et toute société appartenant au groupe contre toute réclamation, contestation, action, perte, amende, coût ou dépense (y compris les frais juridiques raisonnables) découlant directement ou indirectement de la violation du présent article par l'Affilié. Cette obligation couvre tous les dommages directs ou indirects subis par Betclic, le site web Betclic, le groupe ou toute société Affiliée, et reste pleinement en vigueur même après la résiliation du contrat.

6.3. En acceptant les présentes conditions générales d'affiliation, l'Affilié s'engage à respecter les règles suivantes :

De manière générale, les communications de l'Affilié ne doivent pas exploiter la crédulité, la confiance, l'inexpérience ou la vulnérabilité des consommateurs et doivent toujours être claires, équitables, précises, responsables et transparentes.

Les communications de l'Affilié, quel que soit leur format ou leur support, ne doivent en aucun cas :

- Présenter le jeu comme un revenu, un revenu supplémentaire, un investissement ou une alternative au travail ;

- Exploiter de fausses croyances concernant les chances de gagner ou laisser entendre que gagner est certainement ou presque certainement possible ;

- Présenter le jeu comme un moyen de récupérer les pertes de jeu ;

- Suggérer que la répétition ou l'augmentation de la fréquence du jeu garantit de meilleures chances de gagner ;

• content that involves mass-transmission of unsolicited e-mails or spam;

• content aimed primarily at children aged under 18;

• content that violates the law governing the legal framework for games of chance, as well as subsequent legislation.

Any failure by the Affiliate to comply with the foregoing terms may result in Betclic, at its sole discretion:

• suspending or withholding payment of any Commissions that may otherwise be due,

• refusing to recognise, for any purpose, New Clients associated with the breach,

• immediately suspending the Affiliate's promotional activity,

• terminating the Contract with immediate effect by e-mail, without prejudice to any legal proceedings Betclic may initiate.

The Affiliate shall be solely and exclusively liable for the Affiliate Web Site and all content made available through it. The Affiliate shall hold harmless and indemnify Betclic, the Group and any company belonging to the Group against any claims, challenges, actions, losses, fines, costs or expenses (including reasonable legal fees) arising directly or indirectly from the Affiliate's breach of this Article. This obligation covers all direct or indirect damages suffered by Betclic, the Betclic Web Site, the Group or any affiliated companies, and shall remain fully in force even after termination of the Contract.

6.3. By accepting these Affiliation T&Cs, the Affiliate commits to respect the following rules:

In general, Affiliate communications must not exploit consumers' credulity, trust, inexperience or vulnerability and must always be clear, fair, accurate, responsible and transparent.

Affiliate communications, regardless of format or medium, shall not under any circumstances:

- Present gambling as income, additional income, an investment or an alternative to work;

- Exploit false beliefs regarding chances of winning or imply that winning is definitely or almost definitely possible;

- Present gambling as a way of recovering gambling losses;

- Suggest that repetition or increased frequency of gambling guarantees improved chances of winning;

- Suggest that skill, experience or knowledge eliminates chance or uncertainty in gambling outcomes;

- Suggérer que les compétences, l'expérience ou les connaissances éliminent le hasard ou l'incertitude dans les résultats du jeu ;

- Promouvoir, banaliser ou encourager le jeu excessif ou irresponsable ou la prise de risques excessifs ;

- Discréditer ou dénigrer ceux qui ne jouent pas ou, à l'inverse, attribuer une supériorité, un statut ou un prestige à ceux qui jouent ;

- Cibler les mineurs de moins de 18 ans ou utiliser des éléments visuels, sonores, thématiques ou linguistiques susceptibles de plaire particulièrement aux mineurs.

- Promote, trivialise or encourage excessive or irresponsible gambling or excessive risk-taking;

- Discredit or disparage those who do not gamble or, conversely, attribute superiority, status or prestige to those who do;

- Target minors under 18 or use visual, sound, thematic or linguistic elements likely to be particularly appealing to minors.

Article 7. Propriété intellectuelle

7.1. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Matériel publicitaire, aux marques commerciales, logos, noms de domaine, designs, mises en page, contenus, codes et tout autre élément appartenant à Betclic, au Groupe ou à toute société du Groupe sont et resteront la propriété exclusive de Betclic, du Groupe ou des sociétés concernées, selon le cas. Aucun droit n'est transféré à l'Affilié au-delà de ceux expressément accordés en vertu du présent Contrat.

7.2. Pendant la durée du Contrat, Betclic accorde à l'Affilié une licence non exclusive, limitée, révocable, non transférable et non sous-licenciable pour utiliser le Matériel publicitaire et la marque et le logo « Betclic » exclusivement pour les activités autorisées en vertu du présent Contrat.

L'Affilié s'engage à ne commettre aucun acte susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à ces droits de propriété intellectuelle. L'Affilié s'engage à informer immédiatement Betclic s'il constate une utilisation du Matériel publicitaire, de la marque ou du logo par des tiers en violation des droits de propriété intellectuelle de Betclic, du Groupe ou de toute société du Groupe.

Betclic peut révoquer la licence à tout moment, avec effet immédiat, en cas de risque pour sa réputation, de non-conformité juridique ou de violation du présent Contrat.

7.3. L'Affilié s'engage à ne pas enregistrer, réserver, acquérir, utiliser ou demander : (i) toute marque identique ou similaire à celles de Betclic du Groupe ou de toute société du Groupe ; (ii) tout nom de domaine identique ou similaire aux marques, signes distinctifs ou domaines utilisés par Betclic ou le Groupe, y compris « Betclic », « Betclick », « BeAffiliates », ou toute variante susceptible de créer une confusion ; (iii) tout signe, expression ou élément distinctif susceptible de créer une confusion, une association indue ou un avantage parasitaire tirant parti de la réputation du Groupe.

L'Affilié s'engage également à ne pas encourager, demander, déléguer ou financer un tiers pour qu'il se livre à l'une des activités susmentionnées.

Si l'Affilié souhaite utiliser un nom de domaine qui n'est pas détenu par Betclic ou le Groupe, il doit en informer Betclic à l'avance afin que celle-ci puisse, le cas échéant, réserver le domaine ou autoriser son utilisation limitée par écrit pendant la durée du Contrat.

L'Affilié reconnaît que l'enregistrement ou l'utilisation de noms de domaine qui enfreignent les marques

Article 7. Intellectual property

7.1. All intellectual property rights relating to the Advertising Material, trademarks, logos, domain names, designs, layouts, content, code and any other elements belonging to Betclic, the Group or any Group companies are and shall remain the exclusive property of Betclic, the Group or the relevant companies, as applicable. No rights are transferred to the Affiliate beyond those expressly granted under this Contract.

7.2. During the term of the Contract, Betclic grants the Affiliate a non-exclusive, limited, revocable, non-transferable and non-sublicensable licence to use the Advertising Material and the "Betclic" trademark and logo exclusively for the authorised activities under this Contract.

The Affiliate shall not engage in any act that may in any way infringe these intellectual property rights. The Affiliate shall immediately notify Betclic if it becomes aware of any use of the Advertising Material, trademark or logo by third parties in violation of the intellectual property rights of Betclic, the Group or any Group companies.

Betclic may revoke the licence at any time, with immediate effect, in the event of reputational risk, legal non-compliance or breach of this Contract.

7.3. The Affiliate undertakes not to register, reserve, acquire, use or apply for: (i) any trademark identical or similar to those of Betclic, the Group or any Group companies; (ii) any domain name identical or similar to trademarks, distinctive signs or domains used by Betclic or the Group, including "Betclic", "Betclick", "BeAffiliates", or any variant capable of creating confusion; (iii) any signs, expressions or distinctive elements capable of creating confusion, undue association or parasitic advantage from the Group's reputation.

The Affiliate also undertakes not to encourage, request, delegate to or finance any third party to engage in any of the above activities.

If the Affiliate wishes to use a domain name not held by Betclic or the Group, it shall notify Betclic in advance so that Betclic may, where appropriate, reserve the domain or authorise its limited use in writing for the duration of the Contract.

The Affiliate acknowledges that registering or using domain names that infringe trademarks of competitors

commerciales des concurrents de Betclic ou du Groupe est également interdit.

L'Affilié reconnaît et accepte que la simple attribution de dommages-intérêts ne constituerait pas une réparation suffisante, et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour transférer à Betclic, au Groupe ou à toute société du Groupe tous les droits sur les noms de domaine enregistrés en violation de la présente clause, et à effectuer rapidement toutes les démarches nécessaires pour effectuer ce transfert, à ses propres frais.

Aucune Commission ne sera due à l'Affilié pour le trafic ou les nouveaux clients générés par des noms de domaine obtenus ou utilisés en violation du présent article 7.

7.4. L'Affilié s'engage à ne pas enregistrer, acquérir, réserver ou utiliser tout mot-clé, terme de recherche, campagne SEM/SEO, terme AdWords ou identifiant équivalent qui : (i) est identique ou similaire aux marques commerciales « Betclic », « BeAffiliates » ou toute autre marque commerciale de Betclic ou du Groupe ; (ii) intègrent des variantes, des fautes d'orthographe, des duplications, des combinaisons ou des ajouts tels que « jeu », « sport », « casino », « pari », « aposta » ou des expressions similaires ; (iii) sont susceptibles de créer une association trompeuse ou une confusion avec les marques commerciales de Betclic ou du Groupe. Toute acquisition ou utilisation de mots-clés interdits constitue une violation substantielle et autorise Betclic à suspendre immédiatement l'activité de l'Affilié, à retenir les Commissions et à résilier le contrat.

7.5. Si l'Affilié affiche ou fait afficher un code promotionnel Betclic dans les pages de résultats des moteurs de recherche (SERP), y compris, mais sans s'y limiter, dans les méta-titres, les méta-descriptions, les publicités de recherche payantes ou tout autre format équivalent, Betclic peut décider de ne pas verser la Commission accumulée pour le mois civil concerné.

Betclic peut également supprimer ou désactiver le code promotionnel concerné du compte de l'Affilié.

Article 8. Plan de Commission

L'Affilié aura droit à des Commissions selon un modèle CPA (« coût par acquisition »), calculées sur la base du nombre de nouveaux clients qui répondent pleinement aux critères définis par Betclic au cours de chaque mois civil.

Sauf disposition contraire prévue dans les conditions générales spécifiques figurant dans un ordre de passation de commande émis par Betclic, les Commissions seront versées conformément au barème de Commissions standard et aux montants et conditions standard énoncés ci-dessous.:

	CPA	Condition
Casino	2 000 FCFA	Dépôt minimum de 100 FCFA et un pari
Sport	2 000 FCFA	Dépôt minimum de 100 FCFA et un pari

La validation des nouveaux clients et la détermination de leur éligibilité aux fins du CPA seront effectuées

of Betclic or the Group is equally prohibited.

The Affiliate acknowledges and agrees that the mere award of damages would not constitute sufficient remedy, and undertakes to take all necessary steps to transfer to Betclic, the Group or any Group companies all rights in any domain names registered in breach of this clause, and to promptly perform all actions necessary to effect such transfer, at its own expense.

No Commission shall be due to the Affiliate in respect of traffic or New Clients generated through domain names obtained or used in violation of this Article 7.

7.4. The Affiliate undertakes not to register, acquire, reserve or use any keyword, search term, SEM/SEO campaign, AdWords term or equivalent identifier that: (i) is identical or similar to the trademarks "Betclic", "BeAffiliates" or any other trademarks of Betclic or the Group; (ii) incorporates variants, misspellings, duplications, combinations or additions such as "game", "sport", "casino", "bet", "aposta" or similar expressions; (iii) is likely to create misleading association or confusion with the trademarks of Betclic or the Group. Any acquisition or use of prohibited keywords constitutes a material breach and entitles Betclic to immediately suspend the Affiliate's activity, withhold Commissions and terminate the Contract.

7.5. If the Affiliate displays or causes to be displayed any Betclic promotional code in search engine results pages (SERPs), including but not limited to in meta titles, meta descriptions, paid search advertisements or any equivalent format, Betclic may decide not to pay any Commission accrued for the relevant calendar month. Betclic may also remove or deactivate the relevant promotional code from the Affiliate's account.

Article 8. Commission Plan

The Affiliate shall be entitled to receive Commissions under a CPA ("Cost Per Acquisition") model, calculated on the basis of the number of New Clients who fully meet the criteria defined by Betclic during each calendar month.

Unless otherwise agreed in special terms and conditions formalised in an insertion order issued by Betclic, Commissions shall be awarded in accordance with the standard Commission Plan and the standard values and conditions set out below.

	CPA	Condition
Casino	2 000 FCFA	minimum deposit of 100 FCFA and one bet
Sports	2 000 FCFA	minimum deposit of 100 FCFA and one bet

The validation of New Clients and the determination of their eligibility for CPA purposes shall be carried out

exclusivement par Betclic, qui pourra exclure tout client suspect, dupliqué, frauduleux, inactif, obtenu par des pratiques non autorisées ou qui, de par sa nature, pourrait présenter un risque commercial, réglementaire ou de réputation pour Betclic.

Betclic se réserve le droit de modifier, suspendre ou remplacer le Plan de Commission à tout moment en envoyant un avis à l'Affilié par e-mail ou via la plateforme. Ces modifications ne s'appliqueront que de manière prospective et ne donneront droit à aucune indemnité ou compensation à l'Affilié.

Aucune Commission ne sera versée si l'Affilié enfreint le contrat, si le client ne remplit pas toutes les conditions d'éligibilité ou si les actions de l'Affilié proviennent de sources, de canaux ou de pratiques non autorisés.

exclusively by Betclic, which may exclude any clients who are suspicious, duplicated, fraudulent, inactive, obtained through unauthorised practices, or who may, by their nature, pose commercial, regulatory or reputational risk to Betclic.

Betclic reserves the right to amend, suspend or replace the Commission Plan at any time by sending a notice to the Affiliate by e-mail or through the Platform. Any such changes shall apply only prospectively and shall not entitle the Affiliate to any indemnity or compensation.

No Commission shall be payable where the Affiliate is in breach of the Contract, where the client fails to meet all eligibility requirements, or where the Affiliate's actions originate from unauthorised sources, channels or practices.

Article 9. Paiement des Commissions

9.1 Le paiement des Commissions est soumis au respect intégral par l'Affilié de toutes les obligations énoncées dans le présent contrat. Betclic versera à l'Affilié une Commission mensuelle calculée conformément au Plan de Commission approuvé, à condition que le montant dû soit égal ou supérieur à 35 000 Francs CFA hors taxes. Si le montant dû est inférieur à ce seuil, le paiement peut être automatiquement reporté au mois suivant.

Conformément à l'article 4.8 et 4.9, Betclic n'effectuera aucun paiement tant que l'Affilié n'aura pas fourni tous les documents, preuves et informations nécessaires à la validation de son identité et de son Compte d'Affilié, y compris, sans s'y limiter, les documents bancaires, les documents sociaux, les pièces d'identité ou les justificatifs de domicile, n° de TVA, certificat d'immatriculation fiscale, de TVA ou tout document équivalent, attestation IBAN.

9.2. Toutes les Commissions sont payées en Francs CFA.

9.3. La Commission sera versée dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque par virement bancaire sur le compte IBAN fourni par l'Affilié. Betclic ne déduira aucun frais de virement bancaire, sans préjudice des frais appliqués par la banque de l'Affilié Le paiement de la Commission est soumis, le cas échéant, aux dispositions de l'Article 10.

9.4. Betclic se basera exclusivement sur les données disponibles sur la Plateforme pour déterminer et calculer les Commissions. L'Affilié reconnaît que ces données prévaudront sur tout autre enregistrement ou estimation.

9.5. L'Affilié est tenu de s'assurer que les coordonnées bancaires nécessaires au paiement de la Commission sont à jour et ont été dûment communiquées à Betclic. Conformément aux dispositions des articles 4.8 et 4.9., cette obligation s'applique également à l'adresse de l'Affilié, aux informations relatives à son immatriculation fiscale et à son numéro de TVA. L'Affilié doit demander le paiement de toute Commission impayée dans les douze (12) mois suivant sa date d'échéance. Passé ce délai, sans qu'une telle demande ait été formulée, le droit de percevoir la Commission correspondante s'éteindra définitivement, sans droit à aucune indemnité.

Article 9. Payment of the Commissions

9.1 Payment of Commissions is subject to the Affiliate's full compliance with all obligations set out in this Contract. Betclic shall pay the Affiliate a monthly Commission calculated in accordance with the approved Commission Plan, provided that the amount due is equal to or exceeds 35 000 FCFA before tax. If the amount due is below this threshold, payment may be automatically deferred to the following month.

Pursuant to Article 4.8 and 4.9, Betclic shall not make any payment until the Affiliate has provided all documents, evidence and information necessary for the validation of its identity and its Affiliate Account, including, without limitation, banking documents, corporate documentation, identification documents or proof of address, a VAT registration certificate / equivalent tax documentation and proof of ownership of the IBAN.

9.2. All the Commissions shall be paid in Francs CFA

9.3. The Commission shall be paid within thirty (30) days following the end of each month, exclusively by bank transfer to the IBAN provided by the Affiliate. Betclic shall not deduct any bank transfer fees, without prejudice to any charges applied by the Affiliate's own bank. Payment of the Commission is subject, where applicable, to Article 10.

9.4. Betclic shall rely exclusively on the data available on the Platform for the determination and calculation of Commissions. The Affiliate acknowledges that such data shall prevail over any other records or estimates.

9.5. The Affiliate is responsible for ensuring that the bank details required for Commission payment are up to date and have been duly communicated to Betclic. an obligation that extends equally to the Affiliate's address and to its tax and VAT registration details, in accordance with the terms and deadlines set out in Articles 4.8 and 4.9. The Affiliate must request payment of any outstanding Commission within twelve (12) months from its due date. After this period has elapsed without such request, the right to receive the corresponding Commission shall be definitively extinguished, without entitlement to any compensation.

Article 10. Autofacturation

10.1. Les Parties conviennent par écrit et avant l'émission de toute facture, que les factures relatives aux services fournis par l'Affilié à Equinox au titre du Contrat, correspondant aux Commissions dues, seront émises par Equinox elle-même, en sa qualité de client, au nom et pour le compte de l'Affilié (« **Autofacturation** »). Le présent Article 10 constitue l'accord écrit préalable de l'Affilié à cet effet. L'Affilié exprime son accord en acceptant expressément les présentes Conditions Générales d'Affiliation par voie électronique sur la Plateforme, Equinox en conservant une trace (notamment la date, l'heure et l'identification du Compte d'Affiliation).

10.2. Les Parties reconnaissent que, tant qu'Equinox est établie à Malte et immatriculée à la TVA dans cet État (numéro d'identification à la TVA MT33150723 ou tout autre numéro de TVA appartenant à Equinox), et que l'Affilié agit en qualité d'assujetti, les services fournis par l'Affilié sont, en principe, imposables à Malte. Le cas échéant, Equinox devra déclarer et acquitter la TVA due à Malte selon le mécanisme d'autoliquidation. L'Affilié reste responsable de la détermination du régime fiscal qui lui est applicable.

10.3. Selon la juridiction concernée, et uniquement dans la mesure où la législation fiscale applicable ou l'administration fiscale compétente (« **Administration fiscale** ») l'exige, les Parties accompliront, avant l'émission par Equinox de toute facture en Autofacturation, les formalités qui leur incombent dans le cadre de ce dispositif. Ces formalités peuvent notamment inclure :

(a) toute notification ou inscription requise auprès de l'Administration fiscale compétente, par les Parties. Lorsque cela est exigé, l'Affilié informe sa propre Administration fiscale du dispositif d'Autofacturation et de sa date d'entrée en vigueur, et fournit à l'autre Partie la preuve de cette notification ou inscription ;

(b) l'obtention de toute approbation, attribution d'une série de facturation, code de validation ou autre autorisation requis auprès de l'Administration fiscale compétente ; et

(c) la communication des informations fiscales et des pièces justificatives requises pour la facturation, ainsi que la mise en place de modalités de facturation et de déclaration conformes aux exigences applicables.

10.4. Jusqu'à l'accomplissement des formalités prévues à l'article 10.3 ou, si l'Autofacturation prend fin conformément à l'article 10.9, l'Affilié émettra et transmettra à la demande d'Equinox, ou lorsque la législation applicable l'exige, une facture ou tout autre document fiscal équivalent, y compris une facture acquittée (facture reçu) lorsque cela est autorisé, au titre des Commissions concernées et conformément à la législation applicable. Ce document sera transmis selon les modalités indiquées par Equinox. Equinox pourra différer le paiement des Commissions concernées jusqu'à réception de tout document requis au titre du présent article, sans que cela constitue un manquement au Contrat.

10.5. Une fois les formalités prévues à l'article 10.3 accomplies, Equinox émettra, conformément à la législation applicable, une facture pour chaque Commission payable au titre de l'article 9.4. Chaque facture sera établie sur la base des données pertinentes de la Plateforme et couvrira le montant total de la Commission payable pour la période de règlement

Article 10. Self-billing

10.1. Where and to the extent permitted by applicable law, the Affiliate and Equinox agree, in writing and prior to the issuance of any invoice, that the invoices relating to the services supplied by the Affiliate to Equinox under the Contract, corresponding to the Commissions due, shall be issued by Equinox, as the customer, in the name and on behalf of the Affiliate ("**Self-billing**"). This Article 10 constitutes the prior written agreement for this purpose. The Affiliate hereby expresses its agreement by expressly accepting these T&Cs electronically on the Platform, of which Equinox keeps a record (including date, time and identification of the Affiliate Account).

10.2. The Parties acknowledge that, for as long as Equinox is established in Malta and VAT-registered in that Member State (VAT identification number MT33150723 or any other Malta VAT identification number that may pertain to Equinox) and the Affiliate acts as a taxable person, the services supplied by the Affiliate are, as a rule, taxable in Malta according to the applicable law, and Equinox shall, where applicable, account for the VAT due in Malta under the reverse charge mechanism. The Affiliate remains responsible for determining its own tax treatment**.**

10.3. Depending on the relevant jurisdiction, and only to the extent required under applicable tax laws or by the competent Tax Authority ("**TA**"), the Parties shall complete, before Equinox issues any Self-billing invoice, the formalities applicable to them in connection with the self-billing arrangement. Such formalities may include, where applicable:

(a) either Party making any required notification or registration with the competent TA, including, where required, the Affiliate notifying its own TA of the Self-billing arrangement and its effective date, and providing the other Party with evidence of such notification or registration;

(b) obtaining any required approval, invoice series allocation, validation code or other authorisation from the competent TA; and

(c) providing the tax information and supporting documents required for invoicing, and ensuring that the relevant invoicing and reporting arrangements comply with applicable requirements

10.4. Until the formalities set out in Article 10.3 have been completed, or if Self-billing ceases under Article 10.9, the Affiliate shall, upon request by Equinox or where required by applicable law, issue and provide to Equinox an invoice or other equivalent tax document, including an invoice-receipt where permitted, in respect of the relevant Commissions and in accordance with applicable law. The document shall be sent by the means indicated by Equinox. Equinox may defer payment of the relevant Commissions until receipt of any document required under this Article, without this constituting a breach of the Contract.

10.5. Once the formalities set out in Article 10.3 have been completed, Equinox shall issue, in accordance with applicable law, a self-billing invoice for each Commission amount payable under Article 9.4. Each invoice shall be based on the relevant Platform data and cover the total Commission amount payable for that settlement, including any amounts carried over from previous periods. Each invoice shall:

concernée, y compris les montants reportés des périodes précédentes. Chaque facture devra:

(a) être émise en euros et selon la série de facturation applicable à l'Affilié, y compris toute série dédiée ou séquentielle requise par la législation applicable ;

(b) identifier l'Affilié en qualité de fournisseur et Equinox en qualité de client, en indiquant le numéro d'identification à la TVA d'Equinox et, le cas échéant, celui de l'Affilié ; et

(c) porter la mention expresse « Autofacturation » ou toute mention équivalente requise par la législation applicable, et comporter toutes les autres mentions obligatoires, y compris, le cas échéant, la mention « Autoliquidation de la TVA ».

Equinox conservera chaque facture ainsi que les documents attestant de son émission et, le cas échéant, de sa transmission à l'Affilié. À la demande de l'Affilié ou lorsque la législation applicable l'exige, Equinox lui en fournira une copie par tout moyen. Lorsque cela est requis, Equinox déclarera les factures auprès de l'Administration fiscale compétente dans les délais légaux applicables.

En acceptant les présentes Conditions Générales d'Affiliation, l'Affilié accepte expressément que le paiement par Equinox du montant indiqué sur une facture établie en Autofacturation vaille, à lui seul, acceptation de cette facture par l'Affilié aux fins du respect des exigences applicables en matière d'Autofacturation, sans qu'un accusé de réception distinct soit nécessaire, sauf si la législation applicable l'impose ou impose une procédure différente ou complémentaire.

10.6. Acceptation de chaque facture. Les Parties conviennent de la procédure suivante pour l'acceptation de chaque facture :

(a) le règlement par Equinox du montant indiqué sur une facture établie en Autofacturation vaudra, à lui seul, acceptation de cette facture par l'Affilié aux fins des exigences applicables en matière d'Autofacturation, y compris, le cas échéant, celles prévues au point 2(4) du Malta TVA Act (item 2(4) of the Twelfth Schedule to the Malta VAT Act). Ce mécanisme d'acceptation s'appliquera dans la mesure autorisée par la législation applicable. Toute procédure d'acceptation différente ou complémentaire requise par la législation applicable s'applique également.

(b) L'Affilié peut notifier à Equinox, par écrit, via la Plateforme, par courrier électronique ou par tout autre moyen précisé par Equinox, toute erreur ou inexactitude dûment justifiée dans le calcul ou dans les autres mentions d'une facture. Equinox examinera la demande et, si l'erreur ou l'inexactitude est confirmée, émettra tout avoir ou autre document rectificatif requis par la législation applicable et, le cas échéant, une facture rectificative établie en Autofacturation. Il en ira de même si l'erreur ou l'inexactitude est constatée après le paiement. Toute facture rectificative établie en Autofacturation sera soumise au mécanisme d'acceptation prévu au paragraphe (a), sauf si la législation applicable impose une procédure complémentaire ou différente. L'examen ou la rectification d'une facture ne suspendra ni ne retardera le paiement des montants de Commission qui ne sont pas concernés par l'erreur ou l'inexactitude.

10.7. Conformément au droit applicable, dès lors que la facture émise par Equinox respecte les exigences légales

(a) be issued in euros and in the invoice series applicable to the Affiliate, including any dedicated or sequential series required under applicable law;

(b) identify the Affiliate as the supplier and Equinox as the customer, including Equinox's VAT identification number and, where applicable, the Affiliate's VAT identification number; and

(c) bear the express mention "Self-billing" or its equivalent required by applicable law and include any other mandatory particulars, including a reverse-charge mention where applicable.

Equinox shall retain each invoice and records evidencing its issuance and, where applicable, its transmission to the Affiliate. Equinox shall provide a copy to the Affiliate upon request or where required by applicable law, by a means indicated by Equinox. Equinox shall report invoices to the competent TA within the applicable statutory deadlines, where such reporting is required.

By accepting these Terms and Conditions, the Affiliate expressly agrees that Equinox's payment of the amount stated in a self-billing invoice shall, in and of itself, be deemed to constitute the Affiliate's acceptance of that invoice for the purposes of the applicable self-billing requirements, without any separate acknowledgement being required, except to the extent that applicable law requires a different or additional procedure.

10.6. Acceptance of each invoice. The Parties agree to the following procedure for the acceptance of each self-billing invoice:

a) Settlement by Equinox of the amount set out in a Self-billing invoice shall, in and of itself, be deemed to constitute acceptance of that invoice by the Affiliate for the purposes of the applicable Self-billing requirements, including, where applicable, item 2(4) of the Twelfth Schedule to the Malta VAT Act. This acceptance mechanism shall apply to the extent permitted by applicable law. Any additional or different acceptance procedure required by applicable law shall also apply.

(b) The Affiliate may notify Equinox in writing, through the Platform, by e-mail or by any other means indicated by Equinox, of any substantiated error or inaccuracy in the calculation or other particulars of an invoice. Equinox shall review the matter and, if the error or inaccuracy is confirmed, issue any credit note or other corrective document required by applicable law and, where appropriate, a corrected self-billing invoice. This shall also apply where the error or inaccuracy is identified after payment. Any corrected Self-billing invoice shall be subject to the acceptance mechanism in paragraph (a), unless applicable law requires an additional or different procedure. The review or correction of an invoice shall not suspend or delay payment of any Commission amounts not affected by the error or inaccuracy.

10.7. Under applicable law, and provided that the invoice issued by Equinox complies with the applicable legal requirements and is reported to the competent TA where such reporting is required, the Affiliate shall not be required to issue a receipt, invoice-receipt or any other additional document for the same services and shall refrain from doing so to avoid duplication. The Affiliate remains solely responsible for its tax and reporting obligations, including the filing of periodic VAT returns and any other returns required by law, as well as for the correct accounting of invoices issued in its name.

10.8. The Affiliate shall provide, and keep permanently up to date, the information required for the issuance of invoices, in accordance with Articles 4.8 and 4.9,

et est déclarée auprès de l'Administration fiscale, l'Affilié est dispensé d'émettre un reçu, une facture acquittée ou tout autre document complémentaire pour les mêmes services et s'abstient de le faire afin d'éviter tout doublon. L'Affilié reste seul responsable de ses obligations fiscales et déclaratives, notamment du dépôt de sa déclaration périodique de TVA et de toute autre déclaration prévue par la loi, ainsi que de la comptabilisation correcte des factures émises en son nom.

10.8. L'Affilié fournit et tient constamment à jour les informations nécessaires à l'émission des factures, conformément aux Articles 4.8 et 4.9, notamment son numéro d'identification fiscale, son statut au regard de la TVA (y compris toute exonération ou tout régime particulier) et son adresse. Il informe immédiatement Equinox de toute modification, notamment de la perte de sa qualité d'assujetti ou de la cessation de son activité. Sans préjudice de l'article 15, Equinox ne saurait être tenue responsable des erreurs figurant sur les factures qui résultent d'informations inexactes, incomplètes ou obsolètes fournies par l'Affilié.

10.9. L'Autofacturation reste en vigueur pendant toute la durée du Contrat et prend automatiquement fin à la résiliation du Contrat.

L'Autofacturation ne s'appliquera que dans les cas et dans la mesure autorisés par la législation applicable. Lorsqu'elle n'est pas autorisée, ou lorsque l'Affilié est tenu par la législation applicable d'émettre ses propres factures, l'Affilié en informera rapidement Equinox et émettra les factures concernées conformément à l'article 10.4.

Chaque Partie peut mettre fin à l'Autofacturation à tout moment et sans motif, moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours adressé à l'autre Partie, ou avec effet immédiat lorsque la loi l'exige ou lorsque les conditions légales requises ne sont plus remplies, sans que cela n'affecte la poursuite du Contrat. En cas d'arrêt d'utilisation du processus d'Autofacturation, l'Article 10.4 s'applique et l'Affilié effectue les notifications requises par la loi auprès de l'Administration fiscale. Les factures émises avant cette date restent valables et demeurent soumises à la procédure d'acceptation prévue à l'Article 10.6.

10.10. Les Parties conservent les factures ainsi que les preuves de leur mise à disposition et de leur acceptation pendant les durées prévues par la loi. Les données à caractère personnel de l'Affilié nécessaires à l'Autofacturation sont traitées conformément à l'Article 14 et à la Politique de protection des données des Affiliés.

Article 11. Durée et résiliation

11.1. Le Contrat entre en vigueur dès l'envoi par Betclic d'un e-mail approuvant la demande d'affiliation de l'Affilié et reste en vigueur pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat en envoyant un avis de résiliation par e-mail à l'autre partie. Sauf si la résiliation résulte de l'exercice de droits spécifiques par un Affilié consommateur, la résiliation prend effet quatre-vingt-dix (90) jours après réception de l'avis.

Pendant la période de préavis, Betclic peut suspendre immédiatement l'activité promotionnelle de l'Affilié et cesser l'attribution de nouveaux supports, campagnes ou nouveaux clients.

including its tax identification number, VAT status (including any exemption or special regime) and address, and shall notify Equinox immediately of any change, including loss of taxable person status or cessation of activity. Equinox shall not be liable for errors in invoices resulting from incorrect, incomplete or outdated information provided by the Affiliate, without prejudice to Article 15.

10.9. Self-billing shall remain in force for as long as the Contract is in force and shall terminate automatically upon termination of the Contract.

Self-billing shall apply only where and to the extent permitted under applicable law. Where it is not permitted, or the Affiliate is required by applicable law to issue its own invoices, the Affiliate shall promptly notify Equinox and issue the relevant invoices in accordance with Article 10.4.

Either Party may terminate Self-billing at any time and without cause by written notice to the other Party of at least thirty (30) days, or with immediate effect where required by law or where the legal requirements cease to be met, without affecting the continuation of the Contract. Upon termination of Self-billing, Article 10.4 shall apply, and each Party shall make any notifications to the competent TA required of it under applicable law in connection with the cessation of Self-billing. Invoices issued prior to termination shall remain valid and subject to the acceptance procedure set out in Article 10.6.

10.10. The Parties shall keep the invoices and records evidencing their issuance and, where applicable, their transmission to the Affiliate and acceptance for the periods required by applicable law. The Affiliate's personal data required for Self-billing shall be processed in accordance with Article 14 and the Affiliates Data Protection Policy

Article 11. Term & termination

11.1. The Contract enters into force upon Betclic's e-mail notification approving the Affiliate's application for affiliation and shall remain in force for an indefinite period. Either Party may terminate the Contract by sending a termination notice by e-mail to the other Party. Except where the termination results from the exercise of specific consumer rights by a Consumer Affiliate, termination shall take effect ninety (90) days after receipt of the notice.

During the notice period, Betclic may immediately suspend the Affiliate's promotional activity and cease the allocation of new materials, campaigns or New Clients.

11.2. En cas de violation d'une obligation contractuelle, la partie non fautive peut résilier le contrat par notification par e-mail.

La résiliation prendra effet si la partie fautive ne remédie pas à la violation dans les sept (7) jours suivant la réception de la notification. Cela ne porte pas atteinte au droit de la partie non fautive de demander une indemnisation ou d'intenter toute autre action en justice.

Toute violation par l'affilié de la loi N° 1975/59 du 2 juin 1975 modifiant et complétant la loi N° 66-58 du 30 juin 1966 portant organisation et réglementation des établissements de jeux de hasard, de toute directive, code de pratique ou norme réglementaire applicable autorise Betclic à résilier le contrat avec effet immédiat, sans qu'un préavis de remédiation soit nécessaire.

11.3. En cas de fraude, de tentative de fraude, de collusion, de manipulation ou de toute faute intentionnelle de la part de l'Affilié, Betclic sera en droit de résilier le Contrat sans préavis. Dans ce cas, Betclic pourra (i) retenir le paiement des Commissions concernées ; (ii) déduire les Commissions déjà versées ; et/ou (iii) exiger le remboursement de toute somme indûment perçue, le cas échéant.

11.4. Si une autorisation, une licence ou un agrément délivré par la LONASE à l'entité exploitant le site web Betclic est temporairement ou définitivement suspendu, révoqué ou non renouvelé, Betclic peut résilier le Contrat avec effet immédiat par lettre recommandée, sans que l'Affilié ait droit à aucune indemnité.

11.5. En cas de résiliation du Contrat, quelle qu'en soit la raison, l'Affilié s'engage, dans un délai de cinq (5) jours, à : (i) retirer tout le Matériel publicitaire du Site web de l'Affilié et de tout autre canal utilisé ; (ii) désactiver tous les liens hypertextes dirigeant les utilisateurs vers le Site web Betclic ; et (iii) cesser immédiatement toute forme de promotion ou de référence au Site web Betclic.

À la résiliation du Contrat, tous les droits prévus par le Plan de Commission prendront également fin, et aucune rémunération ne sera due à l'Affilié après la date effective de résiliation.

11.2. In the event of a breach of any contractual obligation, the non-breaching Party may terminate the Contract by e-mail notification.

Termination shall become effective if the breaching Party fails to remedy the breach within seven (7) days following receipt of the notification. This is without prejudice to the right of the non-breaching Party to seek compensation or to take any other legal action.

A breach by the Affiliate of Law No. 1975/59 of June 2, 1975, amending and supplementing Law No. 66-58 of June 30, 1966, on the organization and regulation of gambling establishments, codes of practice or regulatory standards entitles Betclic to terminate the Contract with immediate effect, without the need for a prior notice to remedy.

11.3. In the event of fraud, attempted fraud, collusion, manipulation or any wilful misconduct by the Affiliate, Betclic shall be entitled to terminate the Contract without prior notice. In such case, Betclic may (i) withhold payment of the Commissions concerned; (ii) deduct Commissions already paid; and/or (iii) require reimbursement of any amounts unduly received, as applicable.

11.4. If any authorisation, licence or approval issued by the LONASE to the entity operating the Betclic Web Site is temporarily or permanently suspended, revoked or not renewed, Betclic may terminate the Contract with immediate effect by registered letter, without the Affiliate being entitled to any compensation.

11.5. Upon termination of the Contract, irrespective of the underlying reason, the Affiliate undertakes, within five (5) days, to: (i) remove all Advertising Material from the Affiliate Web Site and any other channels used; (ii) deactivate all hyperlinks directing users to the Betclic Web Site; and (iii) immediately cease any form of promotion of or reference to the Betclic Web Site.

Upon termination of the Contract, all rights under the Commission Plan shall also cease, and no remuneration shall be payable to the Affiliate after the effective termination date.

Article 12. Dispositions applicables aux Affiliés consommateurs

Lorsque le contrat est conclu avec un Affilié consommateur, les dispositions de la loi n° 2021-25 du 12 avril 2021 (« loi relative au prix et à la protection des consommateurs »),, concernant les contrats à distance et le droit de rétractation, s'appliquent, sans préjudice des limitations prévues dans le présent contrat.

12.1 Droit de rétractation

12.1.1 l'Affilié consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours consécutifs à compter de la communication par courrier électronique approuvant la demande d'affiliation pour exercer son droit de rétractation.

Dans ce cas, le délai de préavis de quatre-vingt-dix (90) jours prévu à l'article 10.1 ne s'applique pas.

Article 12. Provisions Applicable to Consumer Affiliates

Where the Contract is entered into with a Consumer Affiliate, the provisions of Law No. 2021-25 of April 12, 2021 (“Act on Prices and Consumer Protection”), concerning distance contracts and the right of free withdrawal, shall apply, without prejudice to the limitations set out in this Contract.

12.1 Right of withdrawal

12.1.1 The Consumer Affiliate shall have a period of fourteen (14) consecutive days from the e-mail communication approving the affiliation request to exercise the right of withdrawal.

In such cases, the ninety (90) day notice period set out in Article 10.1 shall not apply.

Le droit de rétractation peut être exercé par courrier adressé à :

Betclic Group
Service Affiliation
117, quai de Bacalan
33300 Bordeaux

12.1.2 Si l'Affilié Consommateur exerce son droit de rétractation après avoir recruté de Nouveaux Clients, Betclic lui versera les Commissions effectivement dues jusqu'à la date à laquelle le droit est exercé, puis procédera à la clôture du Compte d'Affilié.

12.2 Médiation

12.2.1 Si Betclic ne répond pas à une réclamation écrite soumise par l'Affilié consommateur dans un délai raisonnable, ou si les Parties ne parviennent pas à trouver une solution à l'amiable à un litige, l'Affilié consommateur peut recourir à une médiation gratuite ou à coût réduit, selon les conditions prévues par la loi.

12.2.2 l'Affilié consommateur peut soumettre le litige à l'une des entités alternatives de résolution des litiges de consommation Ce droit peut être exercé à des fins de médiation, de conciliation ou d'arbitrage, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 13. Confidentialité

13.1. L'Affilié s'engage à respecter une obligation de confidentialité stricte, sans limitation dans le temps, concernant toutes les informations, quelle que soit leur nature ou le support sur lequel elles sont stockées, auxquelles l'Affilié a accès pendant ou dans le cadre de l'exécution du présent Contrat et qui se rapportent à l'activité de Betclic, du Groupe ou de toute société du Groupe.

En particulier, pendant et après la résiliation du Contrat, l'Affilié reconnaît sa responsabilité de traiter de manière strictement confidentielle toutes les informations et statistiques marketing et commerciales relatives à l'activité de Betclic qui pourraient être divulguées dans le cadre de la relation contractuelle.

13.2. L'Affilié garantit le respect intégral de cette obligation de confidentialité par toute personne physique ou morale directement ou indirectement impliquée dans les activités liées au présent Contrat, y compris les employés, prestataires de services, partenaires ou sous-traitants. L'Affilié est responsable envers Betclic de tout manquement à la confidentialité commis par ces tiers.

13.3. Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas lorsqu'une décision judiciaire exige la divulgation ou lorsque l'une des parties doit divulguer des informations dans le cadre d'une enquête administrative, fiscale ou judiciaire. Elle ne s'applique pas non plus aux conseillers des parties qui sont tenus au secret professionnel. Toute divulgation doit être strictement limitée à ce qui est nécessaire et, lorsque la loi le permet, être précédée d'un préavis à l'autre partie.

Article 14. Traitement des données à caractère personnel

The right of withdrawal may be exercised by means of a written communication sent to:

Betclic Group
Affiliation Service
117, quai de Bacalan
33300 Bordeaux

12.1.2 If the Consumer Affiliate exercises the right of withdrawal after having recruited New Clients, Betclic shall pay the Commissions effectively due up to the date on which the right is exercised, and shall then proceed with the closure of the Affiliate Account.

12.2 Mediation

12.2.1 If Betclic does not respond to a written complaint submitted by the Consumer Affiliate within a reasonable period, or if the Parties are unable to reach an amicable solution to a dispute, the Consumer Affiliate may resort to mediation free of charge or at reduced cost, under the terms established by law.

12.2. The consumer affiliate may submit the dispute to one of the alternative consumer dispute resolution bodies. This right may be exercised for the purposes of mediation, conciliation, or arbitration, in accordance with applicable legal provisions.

Article 13. Confidentiality

13.1. The Affiliate undertakes to comply with a strict confidentiality obligation, without any time limitation, concerning all information, regardless of its nature or the medium on which it is stored, to which the Affiliate has access during or in connection with the performance of this Contract and which relates to the activity of Betclic, the Group or any Group companies.

In particular, during and after the termination of the Contract, the Affiliate acknowledges its responsibility to treat as strictly confidential all marketing and sales information and statistics relating to Betclic's business that may be disclosed in the context of the contractual relationship.

13.2. The Affiliate guarantees full compliance with this confidentiality obligation by any natural or legal persons directly or indirectly involved in activities relating to this Contract, including employees, service providers, partners or subcontractors. The Affiliate shall be liable to Betclic for any breach of confidentiality committed by such third parties.

13.3. This confidentiality obligation shall not apply where a court order requires disclosure, or where either Party must disclose information as part of an administrative, tax or judicial investigation. It shall also not apply to the Parties' advisers who are bound by professional secrecy obligations. Any disclosure shall be strictly limited to what is necessary and, where legally possible, preceded by prior notice to the other Party.

Article 14. Personal Data Processing

Aux fins de l'exécution du Programme d'affiliation, Betclic (une société appartenant au groupe BANIJAY GAMING SAS) et l'Affilié agissent, chacun en ce qui concerne les données à caractère personnel qu'ils traitent de manière autonome, en tant que responsables du traitement indépendants. Aucune des parties n'agira en tant que sous-traitant de l'autre, sauf accord écrit contraire.

For the purposes of the performance of the Affiliation Programme, Betclic (a company belonging to the BANIJAY GAMING SAS) and the Affiliate act, each in respect of the personal data they autonomously process, as independent controllers. Neither Party shall act as a processor of the other, unless otherwise agreed in writing.

14.1 Engagements de Betclic

Betclic, en tant que responsable du traitement déterminant les finalités et les moyens du traitement de ses propres données à caractère personnel, s'engage à respecter pleinement toutes les législations applicables en matière de protection des données, y compris la loi N° 2008-12 du 25 janvier 2008 et le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») (collectivement, les « règles applicables en matière de protection des données »).

14.1 Betclic's Undertakings

Betclic, as a controller determining the purposes and means of the processing of its own personal data, undertakes to fully comply with all applicable data protection legislation, including Law No. 2008-12, dated January 25, 2008 and Regulation (EU) 2016/679 of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data ("GDPR") (together, the "Applicable Data Protection Rules").

Betclic veillera à ce que toutes les données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent Contrat soient traitées de manière licite, loyale, transparente et adéquate au regard des finalités définies.

Betclic shall ensure that all personal data processed under this Contract is handled lawfully, fairly, transparently and in a manner adequate and relevant to the purposes defined.

Pour plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel, l'Affilié doit consulter la Politique de protection des données de Betclic, disponible sur la Plateforme.

For more information on the processing of personal data, the Affiliate must consult Betclic's Data Protection Policy, as made available on the Platform.

14.2 Engagements de l'Affilié

L'Affilié, agissant en tant que responsable indépendant du traitement des données à caractère personnel qu'il traite dans le cadre du présent Contrat, s'engage à respecter à tout moment les Règles applicables en matière de protection des données.

14.2 Affiliate's Undertakings

The Affiliate, acting as an independent controller in respect of the personal data it processes under this Contract, undertakes to comply, at all times, with the Applicable Data Protection Rules.

En tant que responsable du traitement, l'Affilié s'engage notamment à :

As a controller, the Affiliate undertakes in particular to:

- Respecter les principes du consentement libre, spécifique, éclairé et univoque, le cas échéant ;
- Collecter et traiter les données à caractère personnel dans le cadre des finalités déterminées, explicites et légitimes pour lesquelles le consentement des personnes concernées a été obtenu ;
- Conserver les données à caractère personnel pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités et de la nature du traitement ;
- Veiller à ce que les cookies et autres traceurs soient conformes à la réglementation ;
- Garantir la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel traitées ;
- Garantir les droits des personnes concernées conformément à la réglementation applicable (droit d'être informé, droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement des données à caractère personnel).

- Comply with the principles of freely-given, specific, informed and unambiguous consent, where applicable;
- Collect and process personal data in the scope of the specified, explicit and legitimate purposes for which consent was given by the data subjects;
- Keep the personal data for no longer than necessary for the purposes and nature of the processing;
- Ensure that cookies and other trackers comply with the regulation;
- Ensure the confidentiality and integrity of the personal data processed;
- Guarantee the rights of data subjects in accordance with the applicable regulation (right to be informed, right of access, right of rectification, right to erase personal data processing).

L'Affilié doit informer les personnes concernées de leur droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission

The Affiliate must inform data subjects of their right to lodge a complaint with The Senegalese Personal Data

de Protection des Données Personnelles du Sénégal (« CDP ») si elles estiment que leurs droits ont été violés.

14.3 Chacune des parties peut, à tout moment et moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours, demander une révision du présent article 14 afin de refléter les modifications législatives, réglementaires ou prudentielles émises par la CDP ou toute autre autorité de contrôle compétente. Toute révision de ce type doit garantir un niveau de protection des données à caractère personnel au moins équivalent à celui prévu par le présent contrat.

Article 15. Responsabilité

15.1. Chaque partie est responsable, conformément à la loi applicable, de tout dommage direct causé à l'autre partie dans le cadre de l'exécution du contrat.

15.2. L'Affilié indemnisera Betclic pour toute perte ou tout dommage indirect subi par Betclic et/ou le Groupe, y compris la perte de revenus et la perte de clients, résultant notamment du non-respect par l'Affilié des termes du Contrat.

15.3. Les obligations d'indemnisation prévues au présent article 15 survivront à la résiliation du Contrat, quelle que soit la raison de cette résiliation.

Article 16. Modification des CGV d'affiliation

L'Affilié reconnaît et accepte que Betclic puisse modifier les CGV d'affiliation à tout moment lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons commerciales, techniques, opérationnelles, légales ou réglementaires.

La nouvelle version des CGV d'affiliation sera mise à la disposition de l'Affilié via une notification sur la Plateforme, notamment par le biais d'une fenêtre contextuelle s'affichant lors de l'accès au Compte Affilié.

L'Affilié doit accepter la nouvelle version des CGV d'affiliation dans les trente (30) jours suivant la publication de l'avis de modification sur la plateforme. Le fait de continuer à accéder au compte d'Affilié et d'utiliser les fonctionnalités du programme d'affiliation pendant cette période sera considéré comme une reconnaissance de l'obligation de l'Affilié d'examiner et de décider de l'acceptation des conditions mises à jour.

Si l'Affilié refuse la nouvelle version des CGV d'affiliation dans le délai susmentionné, le compte de l'Affilié sera fermé et le contrat sera considéré comme automatiquement résilié, sans que l'Affilié ait droit à une quelconque indemnisation.

Article 17. Divers

17.1. Chaque clause du Contrat constitue un tout indivisible, et toute décision judiciaire déclarant une disposition nulle, invalide ou inapplicable n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions, qui resteront pleinement en vigueur.

17.2. Le fait pour l'une des Parties de ne pas exercer un droit ou de tolérer une violation du Contrat, même

Protection Commission ("CDP") should they consider that their rights have been infringed.

14.3 Either Party may, at any time and upon providing at least thirty (30) days' written notice, request a review of this Article 14 to reflect legislative, regulatory or supervisory changes issued by the CDP or any other competent supervisory authority. Any such revision must ensure a level of personal data protection at least equivalent to that provided under this Contract.

Article 15. Liability

15.1. Each Party shall be liable, in accordance with the applicable law, for any direct damage caused to the other Party in connection with the performance of the Contract.

15.2. The Affiliate shall compensate Betclic for any indirect losses or damages suffered by Betclic and/or the Group, including loss of income and loss of clients, arising, in particular, from the Affiliate's failure to comply with the terms of the Contract.

15.3. The indemnification obligations set out in this Article 15 shall survive the termination of the Contract, irrespective of the reason for termination.

Article 16. Modification of the Affiliation T&Cs

The Affiliate acknowledges and accepts that Betclic may modify the Affiliation T&Cs at any time whenever required for commercial, technical, operational, legal or regulatory reasons.

The new version of the Affiliation T&Cs shall be made available to the Affiliate via a notification on the Platform, including through a pop-up displayed when accessing the Affiliate Account.

The Affiliate must accept the new version of the Affiliation T&Cs within thirty (30) days following the publication of the modification notice on the Platform. Continued access to the Affiliate Account and use of any functionalities of the Affiliation Programme during this period shall be deemed acknowledgement of the Affiliate's obligation to review and decide on the acceptance of the updated terms.

If the Affiliate refuses the new version of the Affiliation T&Cs within the above-mentioned period, the Affiliate Account shall be closed and the Contract shall be deemed automatically terminated, without entitling the Affiliate to any compensation.

Article 17. Miscellaneous

17.1. Each clause of the Contract constitutes an indivisible whole, and any judicial decision declaring a provision null, invalid or unenforceable shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions, which shall remain fully in force.

17.2. The failure by either Party to exercise, or any tolerance of, any breach of the Contract, even if

répétée, ne constitue pas une renonciation à ce droit et n'empêche pas son exercice ultérieur.

17.3. Le Contrat ne peut être cédé ou transféré par l'une ou l'autre des Parties sans l'accord préalable, exprès et écrit de l'autre Partie. À titre exceptionnel, Betclic peut librement céder ou transférer ses droits et positions contractuels à toute société de son groupe moyennant une notification écrite à l'Affilié.

17.4. Le Contrat est rédigé en Français et en Anglais. En cas de divergence entre les versions ou d'interprétation divergente, la version anglaise prévaudra.

repeated, shall not constitute a waiver of that right nor prevent its future exercise.

17.3. The Contract may not be assigned or transferred by either Party without the prior, express and written approval of the other Party. By way of exception, Betclic may freely assign or transfer its contractual rights and positions to any company within its Group by means of a written notification to the Affiliate.

17.4. The Contract is drafted in French and English. In the event of any discrepancy between the versions or divergence of interpretation, the English version shall prevail.

Article 18. Indépendance économique

18.1. Le Contrat ne saurait en aucun cas être interprété comme créant ou impliquant une coentreprise, un mandat, une agence, un partenariat, une représentation, un consortium ou toute autre forme de relation corporative ou associative entre les Parties.

18.2. Chaque Partie agira toujours en son nom propre et sous sa seule responsabilité juridique, économique et opérationnelle.

18.3. Aucune des Parties ne peut prendre d'engagements ou faire de déclarations, explicites ou implicites, au nom de l'autre Partie. Aucune des Parties ne peut non plus se présenter comme ayant le pouvoir d'engager l'autre Partie, sauf si cela est strictement nécessaire à l'exécution du Contrat et expressément autorisé par écrit au préalable.

18.4. Les Parties sont et restent pleinement autonomes et indépendantes, responsables de leur propre gestion, organisation et activité économique. L'Affilié s'engage, pendant toute la durée du Contrat, à maintenir un portefeuille diversifié de clients et d'activités, garantissant l'absence de toute exclusivité ou dépendance économique vis-à-vis de Betclic.

En aucun cas, l'Affilié ne pourra prétendre que la relation contractuelle avec Betclic a créé ou contribué à une situation de dépendance économique, ni attribuer à Betclic une quelconque responsabilité dans une telle situation.

18.5. Nonobstant les Articles 18.1 à 18.3, l'Affilié confère à Equinox, aux seules fins de l'Article 10, un mandat spécifique et limité l'autorisant à émettre, en son nom et pour son compte, les factures relatives aux services qu'il fournit à Equinox au titre du Contrat. Ce mandat ne confère aucun autre pouvoir de représentation et ne crée aucune relation d'agence ou de subordination.

Article 18. Economic independence

18.1. Under no circumstances shall the Contract be interpreted as creating or implying a joint venture, mandate, agency, partnership, representation, consortium, or any form of corporate or associative relationship between the Parties.

18.2. Each Party shall always act in its own name and under its sole legal, economic and operational responsibility.

18.3. Neither Party may make any commitments or statements, whether express or implied, on behalf of the other Party. Nor may either Party represent itself as having authority to bind the other Party, except where strictly necessary for the performance of the Contract and expressly authorised in writing in advance.

18.4. The Parties are and shall remain fully autonomous and independent, responsible for their own management, organisation and economic activity. The Affiliate undertakes, throughout the duration of the Contract, to maintain a diversified portfolio of clients and activities, ensuring the absence of any exclusivity or economic dependence in relation to Betclic.

Under no circumstances may the Affiliate allege that the contractual relationship with Betclic created or contributed to a situation of economic dependence, nor attribute any responsibility to Betclic for such situation.

18.5. Notwithstanding Articles 18.1 to 18.3, the Affiliate grants Equinox, for the sole purposes of Article 10 and where and to the extent permitted by applicable law, a specific and limited mandate to issue, in its name and on its behalf, the invoices relating to the services it supplies to Equinox under the Contract, from which no other power of representation and no agency or subordination relationship shall arise.

Article 19. Mécanismes de lutte contre la corruption et de prévention de la corruption

Conformément à Loi N°2012-30 du 28 décembre 2012 portant création de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), les Parties s'engagent à s'abstenir de tout acte de corruption ou de pots-de-vin, qu'il soit actif ou passif, et à adopter des pratiques commerciales transparentes conformes aux principes d'intégrité et d'éthique professionnelle.

L'Affilié reconnaît que Betclic fait partie du Groupe, qui mène ses activités dans le respect de normes éthiques

Article 19. Anti-corruption and corruption prevention mechanisms

In accordance with the Law No. 2012-30 of December 28, 2012, establishing the National Office for the Fight Against Fraud and Corruption (OFNAC), the Parties undertake to refrain from any act of corruption or bribery, whether active or passive, and to adopt transparent business practices consistent with the principles of integrity and professional ethics.

The Affiliate acknowledges that Betclic is part of the Group, which conducts its activities in line with high

élevées. L'Affilié reconnaît en outre que le Groupe exige de tous ses employés et partenaires qu'ils se conforment strictement aux règles visant à prévenir les actes de corruption, de trafic d'influence ou toute pratique susceptible de porter atteinte à l'intégrité des activités commerciales.

L'Affilié s'engage notamment à ne pas offrir, promettre, demander, accepter ou accorder, directement ou indirectement, un avantage indu, financier ou non, aux employés de Betclic, du Groupe ou des entités liées ou affiliées. L'Affilié s'engage également à ne pas exercer de pression, d'influence indue ou tenter d'obtenir des faveurs ou un traitement préférentiel de la part de ces employés.

ethical standards. The Affiliate further acknowledges that the Group requires all its employees and partners to strictly comply with the rules designed to prevent acts of bribery, corruption, influence peddling, or any practice capable of affecting the integrity of business activities.

The Affiliate undertakes, in particular, not to offer, promise, request, accept, or grant, directly or indirectly, any undue advantage, whether financial or non-financial, to employees of Betclic, the Group, or related or affiliated entities. The Affiliate also undertakes not to exert any form of pressure, improper influence, or attempt to obtain favour or preferential treatment from such employees..

Article 20. Loi applicable et juridiction compétente

Le présent Contrat est régi et interprété conformément au droit Sénégalais.

Les tribunaux de Dakar, au Sénégal, sont compétents en cas de litige entre les Parties, sauf si l'affilié est un consommateur, auquel cas celui-ci peut saisir n'importe quel tribunal compétent conformément aux dispositions de la législation applicable.

Article 20. Applicable law and jurisdiction

This Contract shall be governed by and interpreted in accordance with the laws of Sénégal

The courts of Dakar, Sénégal, have jurisdiction in the event of a dispute between the Parties, unless the Affiliate is a consumer, in which case the Affiliate may bring legal proceedings to any of the courts with jurisdiction in accordance with the provisions of the applicable legislation.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES AFFILIÉS

Dernière mise à jour: Novembre 2026

INTRODUCTION

La protection et la sécurité des données personnelles de nos Affiliés et utilisateurs sont une préoccupation essentielle pour la société Betclic (filiale du groupe BANIJAY GAMING SAS).

Lors de la collecte et du traitement de vos données personnelles dans le cadre de votre contrat d'affiliation, Betclic agit en tant que responsable du traitement et s'engage à respecter, en toutes circonstances, l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute modification, texte consolidé ou réédition (« Textes applicables à la protection des données personnelles »).

La présente Politique vous informe également de tous les moyens à votre disposition pour contrôler l'utilisation des services et exercer vos droits à cet égard. En vous inscrivant sur le Site ou en utilisant le Site, vous déclarez avoir lu et compris la présente Politique de protection des données.

Pour toute question concernant la présente Politique, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : privacy.team@betclicgroup.com

DATA PROTECTION POLICY AFFILIATES

Last update : November 2026

INTRODUCTION

The protection and security of the personal data of our Affiliates and users is an essential concern for the company Betclic (subsidiary of BANIJAY GAMING SAS).

When collecting and processing your personal data as part of your affiliation contract, Betclic acts as data controller and undertakes to comply, in all circumstances, with all legal and regulatory requirements in force, any amendment, consolidated text or re-edition ("Texts applicable to personal data protection").

This Policy also informs you of all the means at your disposal to control the use of the services and exercise your rights relating thereto. By registering on the Site or using the Site, you declare that you have read and understood this Data Protection Policy.

For any questions about this Policy, you can contact our Data Protection Officer (DPO) at the following address: privacy.team@betclicgroup.com

1. Quelles sont les données personnelles collectées ?

Lorsque vous vous inscrivez, nous pouvons collecter les données suivantes :

- Informations personnelles
- Nom d'utilisateur
- Mot de passe

- Coordonnées
- Adresse e-mail
- Prénom
- Nom
- Numéro de téléphone
- Nom d'utilisateur Skype
- Adresse postale
- Code postal
- Pays

- Coordonnées bancaires
- Nom
- Adresse
- IBAN
- Swift/BSB/Routing

- Données supplémentaires
- Adresse URL utilisée pour l'affiliation,
- Données de navigation.

Nous pouvons également être amenés à collecter, à tout moment, des documents d'identification ou, le cas échéant, un certificat d'immatriculation à la TVA ou tout document fiscal équivalent relatif à l'Affilié, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale, afin d'effectuer des vérifications concernant le Site de l'Affilié et/ou toute information relative à l'Affilié.

2. Sur quelle base collectons-nous vos données personnelles ?

- **Respect de nos obligations contractuelles** : nous utiliserons vos données pour remplir nos obligations découlant du contrat conclu entre vous et nous, et pour vous fournir les informations et les services que vous nous demandez. Nous utiliserons également vos données pour vous informer des changements apportés à nos services et/ou produits et de l'évolution de notre relation contractuelle.

- **Respect de nos obligations légales** : en tant qu'opérateur réglementé, nous sommes tenus de respecter les directives applicables aux opérateurs de paris en ligne ainsi que la législation contre la corruption et la fraude. Nous sommes également soumis à des obligations fiscales, de facturation, notamment à l'émission de factures au nom et pour le compte de l'Affilié (Autofacturation) et à leur déclaration auprès des autorités fiscales.

- **Intérêts légitimes** : nous utiliserons également vos données dans certains cas sur la base de nos intérêts légitimes, principalement pour nous protéger contre la fraude et assurer la sécurité physique et informatique de notre entreprise ; assurer la gestion de tout litige survenant entre nous ou avec des tiers.

1. What personal data is collected ?

When you register, we may collect the following data :

- Personal information
  - Username
  - Password
- Contact details
  - Email address
  - Name
  - Surname
  - Phone number
  - Skype username
  - Postal address
  - ZIP Code
  - Country
- Banking details
  - Name
  - Address
  - IBAN
  - Swift/BSB/Routing
- Additional data
  - URL address used for affiliation,
  - Navigation data.

We may also be required to collect at any time, identification documentation or, where applicable, a VAT registration certificate or equivalent tax documentation relating to the Affiliate, whether a natural or legal person, in order to carry out checks concerning the Affiliate's Site and/or any information concerning the Affiliate..

2. On what basis do we collect your personal data ?

- **Compliance with our contractual obligations**: We will use your data to fulfill our obligations arising from the Contract between you and us, and to provide you with the information and services you request from us. We will also use your data to inform you of changes to our services and / or products and the evolution of our contractual relationship.

- **Compliance with our legal obligations**: As a regulated operator, we are required to comply with the directives applicable to online betting operators as well as with the anti-bribery legislation and fraud. We are also subject to tax and invoicing obligations, including the issuance of invoices in the name and on behalf of the Affiliate (Self-billing) and their reporting to the tax authorities.

- **Legitimate interests**: We will also use your data in certain cases on the basis of our legitimate interests, mainly to protect against fraud and ensure the physical and IT security of

3. À quelles fins collectons-nous vos données personnelles ?

Vos données personnelles ne sont utilisées qu'aux fins pour lesquelles vous les avez communiquées, à savoir :

- Gestion du compte d'Affilié et fourniture des Services ;
- Gestion de la communication avec l'Affilié ;
- Analyse et amélioration de l'offre ;
- Lutte contre la fraude ;
- Lutte contre la corruption ;
- Réponse à une demande légale ou réglementaire, à une décision de justice ou dans le cadre d'une procédure judiciaire ;
- Gestion des plans de commissionnement et des paiements ;
- Émission de factures au nom et pour le compte de l'Affilié (Autofacturation) et respect des obligations fiscales et comptables.

4. Destinataires de vos données personnelles

Betclic est le seul destinataire de vos données personnelles. Elles sont toutefois susceptibles d'être transmises aux sociétés du groupe BANIJAY GAMING SAS et à des sous-traitants, en veillant à ce qu'elles soient utilisées uniquement aux fins indiquées dans la présente politique de protection des données.

Vos données peuvent également être communiquées aux différents prestataires de services de Betclic, tels que, par exemple, les prestataires de paiement, et ce, exclusivement pour les besoins de son activité et afin de lui permettre de remplir ses obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre la fraude.
Vos données peuvent également être transmises à :

- La plateforme d'affiliation ;
- Aux prestataires de services informatiques ;
- Aux auditeurs ;
- A toute autorité compétente.

Nous veillons strictement à ce que nos sous-traitants respectent la Loi sur la Protection des Données à Caractère Personnel ainsi que les règles que nous leur imposons contractuellement en matière de sécurité des données.

Certains de nos sous-traitants peuvent être situés en dehors du Sénégal. Dans ce cas, nous veillons à ce que les transferts soient encadrés par des garanties juridiques adéquates. Nous nous engageons à faire en sorte que nos sous-traitants respectent les obligations requises en matière de sécurité et de confidentialité.

5. Sécurité de vos données personnelles

our company; ensure the management of any dispute arising between us or with third parties.

3. For what purposes do we collect your personal data?

Your personal data are only used for the purposes for which you have communicated them, namely:

- Affiliate account management and provision of Services;
- Communication management with the Affiliate;
- Analysis and improvement of the offer;
- Fight against fraud;
- Anti-bribery;
- Respond to a legal or regulatory request, a court decision or as part of a legal procedure;
- Management of commissioning plans and payments.
- Issuance of invoices in the name and on behalf of the Affiliate (Self-billing) and compliance with tax and accounting obligations.

4. Recipients of your personal data

Betclic is the sole recipient of your personal data. They are, however, likely to be transmitted to companies of the BANIJAY GAMING SAS and to subcontractors, ensuring that they are used only for the purposes indicated in this data protection policy.

Your data may also be communicated to the various service providers of Betclic such as, for example, payment providers and this, exclusively for the needs of its activity and in order to allow it to fulfill legal and regulatory obligations, in particular concerning the fight against fraud.

Your data may also be transmitted to:

- Affiliate platform;
- IT service providers;
- Auditors;
- Any competent authority.

We strictly ensure that our subcontractors comply with the Personal Data Protection Act as well as the rules that we contractually impose on them in terms of data security.

Some of our subcontractors may be located outside Sénégal. In this case, we ensure that the transfers are framed by adequate legal guarantees. We are committed to ensuring that our subcontractors comply with the required security and confidentiality obligations.

5. Security of your personal data

Betclic met en œuvre des mesures pour protéger vos données personnelles par des moyens de sécurité techniques et organisationnels.

En cas d'utilisation non autorisée de vos identifiants, vous devez immédiatement en informer Betclic ou le Groupe.

6. Conservation de vos données personnelles

Nous ne conservons vos données personnelles que pendant les périodes correspondant à la poursuite des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, notamment afin de vous fournir les services associés à votre contrat d'adhésion et de respecter nos obligations légales, notamment en matière de jeux en ligne ou pour faire valoir l'un de nos droits.

7. Vos droits relatifs aux données personnelles

• Le droit d'être informé sur la collecte et l'utilisation de vos données personnelles : Vous avez le droit d'exiger des informations claires, transparentes et facilement compréhensibles sur la façon dont nous utilisons vos données personnelles et sur vos droits.

• Le droit d'accès à vos données personnelles : Vous avez le droit d'obtenir de Betclic une copie de vos données personnelles.

• Le droit à la portabilité des données : Le droit à la portabilité des données vous permet d'obtenir et de réutiliser vos données personnelles à des fins personnelles sur différents services. Ce droit s'applique uniquement lorsque la base légale du traitement de ces informations est le consentement ou le contrat, ou lorsque les informations sont traitées par des moyens automatisés.

• Le droit de rectification et de complétion de vos données personnelles : Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles inexactes ou de les compléter si elles sont incomplètes, sans retard indû, sous réserve des réglementations applicables aux opérateurs de jeux en ligne. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer à nos Conditions Générales.

• Le droit de s'opposer au traitement de vos données personnelles : Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles après vous être inscrit auprès de nous.

• Le droit de faire effacer vos données personnelles : Vous pouvez demander à Betclic de faire effacer vos données personnelles, si la conservation de vos données personnelles n'est plus nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.

En tant qu'Affilié, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DP0) à l'adresse e-mail suivante : privacy.team@betclicgroup.com.

Veuillez noter que vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Autorité de Contrôle compétente.

Betclic implements measures to protect your personal data through technical and organizational security measures.

In the event of unauthorized use of your credentials, you must immediately notify Betclic or the Group.

6. Retention of your personal data

We only keep your personal data for the periods corresponding to the pursuit of the purposes for which they were collected, in particular in order to provide you with the services associated with your affiliation contract and to comply with our legal obligations, in particular in terms of online gambling, or to assert one of our rights.

7. Your personal data rights

- The right to be informed about the collection and use of your personal data: You have the right to demand clear, transparent, and easily understandable information about how we use your personal data and about your rights.
- The right to access to your personal data: You have the right to obtain from Betclic a copy of your personal data.
- The right to data portability: The right to data portability allows you to obtain and reuse your personal data for your own purposes across different services. This right only applies when the lawful basis for processing this information is consent or contract, or when the information is processed by automated means.
- The right to rectify and complete your personal data: You have the right to have inaccurate personal data rectified or completed if it is incomplete, without due delay, subject to the regulations applicable to online gambling operators. For more information, you can refer to our Terms and Conditions.
- The right to object to the processing of your personal data: You have the right to object to the processing of your personal data after you have registered with us.
- The right to have your personal data erased : You can ask Betclic to erase your personal data, if the retention of your personal data is no longer necessary for the purposes for which it was collected.

As an Affiliate, you can contact our Data Protection Officer (DPO) at the following email address: privacy.team@betclicgroup.com.

8. Cookies et autres traceurs

8.1 Qu'est-ce qu'un cookie ?

Un cookie est un petit fichier de données placé sur le disque dur de votre terminal (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) via notre navigateur, lorsque vous accédez à un service en ligne. Un cookie permet à son émetteur d'identifier le terminal dans lequel il a été placé et de garder en mémoire certaines informations relatives à votre activité, pour une durée limitée, afin d'améliorer et de personnaliser votre expérience sur le site.

8.2 Cookies sur le site web ?

Cookies nécessaires :

Ces cookies vous permettent d'utiliser les principales fonctionnalités de notre site web et d'accéder aux zones sécurisées du site. Sans ces cookies, notre site web ne peut pas fonctionner normalement. Ces cookies garantissent également la sécurité du site pour ses utilisateurs.

Cookies analytiques :

Ces cookies collectent des informations utilisées sous forme agrégée pour nous aider à comprendre comment le site web est utilisé.

Aucun cookie publicitaire, réseau social ou pixel n'est utilisé lorsque vous naviguez sur le site.

8.3 Comment gérer vos cookies depuis votre navigateur internet ?

Vous pouvez également configurer votre navigateur pour que les cookies soient présents sur votre terminal ou, au contraire, qu'ils soient rejetés, soit systématiquement, soit en fonction de leur émetteur. Il est également possible de configurer votre logiciel de navigation de manière à ce que l'acceptation ou le refus des cookies vous soit proposé de temps en temps, avant qu'un cookie puisse être enregistré sur votre terminal.

Pour exprimer ou reconsidérer vos choix concernant les cookies, référez-vous au menu d'aide ou à la section dédiée de votre navigateur.

9. Modifications

Betclic peut modifier cette politique. Vous serez informé par un avis visible lors de votre prochaine connexion.

Please note that you can lodge a complaint with the competent Supervisory Authority.

8. Cookies and other trackers

8.1 What is a cookie ?

A cookie is a small data file placed on the hard drive of your terminal (computer, smartphone, tablet, etc.) via our browser, when you access an online service. A cookie allows its issuer to identify the terminal in which it has been placed and to keep in memory certain information relating to your activity, for a limited period, to improve and personalize your experience on the site.

8.2 Cookies on the website ?

Necessary cookies :
These cookies allow you to use the main functionalities of our website and access to secured areas of the website. Without these cookies, our website cannot run normally. These cookies also ensure security of the website for its users.

Analytics cookies :
These cookies collect information which is used in aggregate form to help us understand how the website is used

No advertising cookies, social networks or pixels are used when you browse the site.

8.3 How to manage your cookies from your internet browser ?

You can also configure your browser so that cookies are in your terminal or, on the contrary, that they are rejected, either systematically or according to their transmitter. It is also possible to configure your browser software so that the acceptance or rejection of cookies is offered to you from time to time, before a cookie is likely to be saved in your terminal.

To express or reconsider your choices regarding cookies, refer to the help menu or to the dedicated section of your browser.

9. Amendments

Betclic may modify this policy.

You will be informed by a visible notice on your next connection.